



## QUESTIONS FINANCIERES

### a) RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

#### Rapport financier et Etats financiers vérifiés

#### Table des matières

	<u>Page</u>
Introduction .....	1
Recettes .....	2
Dépenses .....	3
Analyse des dépenses en fonction du genre.....	6
Dépenses d'équipement .....	6
Caisse de prévoyance en faveur du personnel .....	6
Recommandations .....	6
Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers.....	7
Opinion d'audit du Vérificateur extérieur des comptes .....	8
Etats financiers :	
Etat de la situation financière.....	9
Etat des résultats financiers .....	11
Etat des variations de l'actif net.....	12
Etat des flux de trésorerie .....	13
Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs .....	14
Notes explicatives des états financiers .....	15
Annexe – Résultats des programmes en 2012 .....	34

#### Introduction

Pour la première fois, les états financiers de l'UIP sont entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Il s'ensuit que la présentation des états financiers vérifiés de l'exercice 2012, et les notes s'y rapportant, diffèrent en de nombreux points de celles des exercices précédents. Les comptes de la Caisse de prévoyance fermée de l'UIP doivent désormais être consolidés dans les comptes de l'UIP, qui feront apparaître dans un seul et même état financier la totalité de l'actif et du passif de l'Organisation ainsi que ses obligations au titre de prestations déterminées. Pour arriver à ce résultat, on a soumis la Caisse de prévoyance fermée de l'UIP à une étude actuarielle détaillée. De même, le bâtiment abritant le Siège de l'UIP à Genève a été expertisé afin de pouvoir donner une estimation actualisée et juste de sa valeur en lieu et place du coût de construction amorti utilisé jusque-là. Du fait des exigences plus grandes qu'imposent les normes comptables "IPSAS", les cinq états financiers sont beaucoup plus détaillés et les notes beaucoup plus complètes qu'auparavant.

Suite à l'adoption des normes "IPSAS", les éléments qui figuraient dans les précédents rapports financiers de l'UIP apparaissent désormais en grande partie dans les états financiers vérifiés et dans les notes. On trouvera dans l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs et sous la note 17 (information sectorielle), une comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique. Les dépenses détaillées par ligne budgétaire se trouvent sous la note 19. Enfin, les sommes exigibles au bénéfice des employés, avec lesquelles figure l'ensemble des informations relatives à la Caisse de prévoyance ainsi que les autres prestations dues aux employés, se trouvent à la note 10. Le rapport financier 2012 se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles; il explique les écarts budgétaires et indique où trouver les informations complémentaires dans les états financiers.

L'UIP a dû faire face à la volonté croissante de ses Membres de réduire les dépenses du fait de la crise financière mondiale, et d'optimiser l'emploi des ressources pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP en 2012. Les contributions des Membres ont été réduites de 8,7 pour cent par rapport à 2011. Parallèlement, il a été décidé de revoir le budget des contributions extrabudgétaires et de se fonder sur des estimations réalistes des concours extérieurs plutôt que sur un niveau de financement escompté. Pour autant, en 2012, les recettes engrangées grâce aux contributions volontaires ont été supérieures de CHF 326 944 aux sommes budgétées. Les recettes de fonctionnement dépassent donc les dépenses de fonctionnement de CHF 654 552, ce qui s'explique aussi par le report à 2013 de la refonte du site web. Après les nombreux ajustements comptables exigés par l'adoption des normes IPSAS et expliqués dans les états financiers, le Fonds de roulement de l'UIP a été augmenté de CHF 931 411, contre CHF 422 874 en 2011. Il se situe à présent à 88 pour cent du niveau cible fixé par le Comité exécutif en 2006.

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2012, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs.

## **Recettes**

Les recettes de l'UIP proviennent principalement des contributions de ses Membres ainsi que de contributions volontaires et, accessoirement, des intérêts et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence et la vente de publications. Globalement, les recettes ont diminué de 5 pour cent pour s'établir à CHF 13 383 696. Les contributions mises en recouvrement ont été réduites de 9 pour cent. De même, la contribution du personnel a diminué de CHF 299 014 en raison d'une baisse de la masse salariale due à des suppressions de postes et au pourvoi différé de certains postes vacants. Enfin, les intérêts et le rendement des placements ont été supérieurs aux prévisions.

### **Contributions des Parlements Membres**

En 2012, les Membres et Membres associés qui, avec l'admission du Soudan du Sud et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ainsi que les réaffiliations d'Haïti et du Myanmar, sont au nombre de 164, devaient acquitter à l'UIP un total de CHF 10 939 900, dont seulement CHF 935 813 n'avaient pas été encaissés à la fin de l'exercice. Quarante-six Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'était passible de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts. Parmi les Membres accusant des arriérés de contributions, huit risquaient d'être privés de leurs droits de vote en vertu de l'Article 5.2.

### **Contributions volontaires**

Le montant des contributions volontaires au budget de 2012 a été fixé sur la base des contributions prévisibles plutôt que des contributions espérées. Les fonds mobilisés ont été supérieurs aux prévisions, les contributions volontaires effectives ont dépassé le montant budgété de 28 pour cent (soit CHF 326 944).

Début 2012, les annonces des donateurs s'élevaient à CHF 1,4 million. Pendant l'année, des donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de CHF 1,7 million, assujetti à des conditions particulières énoncées dans des accords. Durant cette même période, CHF 1,5 million a été dépensé et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de CHF 1,6 million.

## **Contribution du personnel**

Six pour cent des recettes proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition du personnel sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément à ce que prévoient les normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, que ce soit dans les recettes ou dans les dépenses, dans son état des résultats financiers.

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser aux membres de son personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2012, une somme de CHF 165 387 a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts à la France, ce qui a réduit la contribution générale du personnel d'un montant supérieur à ce qui était prévu au budget.

## **Rendement des placements et recettes diverses**

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. Les marchés ont fini par se redresser après les mauvais rendements enregistrés les années précédentes. A la clôture de l'exercice, la valeur du fonds de placement de l'UIP avait augmenté de CHF 47 308. Conformément au Règlement financier, ce rendement a été comptabilisé dans les recettes générales. Les taux d'intérêt restant bas, les possibilités qui s'offrent de générer des rendements avec des placements peu risqués sont limitées. L'UIP demeure prudente en matière de placements. Elle détient notamment une obligation bien notée de la Confédération helvétique et a placé ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

## **Dépenses**

Suite à l'adoption en 2012 de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017, le budget général de l'UIP a été organisé pour la première fois autour des neuf objectifs stratégiques et non plus par Division.

Près de 80 pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie. Le solde, soit un peu plus d'un cinquième du budget, couvre deux types de dépenses, à savoir les services administratifs, notamment l'équipement des bureaux et les fournitures du Secrétariat; et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données financières plus précises dans l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 17. Les résultats détaillés qui ont été atteints au titre de chaque objectif budgété sont décrits en annexe.

### **1. Renforcement de la démocratie**

En 2012, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à CHF 1 743 897, soit un montant inférieur de 15 pour cent au montant budgété. Les économies ainsi obtenues proviennent notamment du gel d'un poste à plein temps de cadre ainsi que de diminutions sur les frais généraux de personnel, la traduction, les services consultatifs et les travaux d'impression.

### **2. Promotion de l'égalité des sexes**

L'objectif relatif à l'égalité des sexes a bénéficié d'un large financement extérieur en 2012, recevant et dépensant CHF 141 000 de plus que le montant budgété. Du fait de ces dépenses additionnelles et des frais de personnel supplémentaires liés à un congé de maternité, CHF 1 282 364 ont été dépensés au titre de cet objectif, soit un dépassement budgétaire de 18 pour cent.

### 3. Promotion et protection des droits de l'homme

Au total, CHF 1 246 814 ont été dépensés pour les activités destinées à protéger et promouvoir les droits de l'homme. Des économies de 7 pour cent ont été réalisées par rapport au budget grâce à une réduction des frais de personnel liés au départ à la retraite de la précédente responsable du programme, de rang élevé, et au court délai observé avant de pourvoir un poste de cadre inscrit au budget.

### 4. Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies

La réalisation de cet objectif incombe au premier chef au Bureau de New York qui s'en est tenu au budget alloué pour la majeure partie de ses dépenses de fonctionnement. Toutefois, la difficulté persistante à recruter un nouveau chef pour le Bureau a entraîné une réduction substantielle des frais de personnel en 2012, de sorte qu'au total CHF 137 192 (soit près de 15 pour cent) du montant budgété n'ont pas été dépensés.

### 5. Objectifs internationaux de développement

Grâce à la mobilisation de fonds extérieurs, en particulier en faveur de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, les dépenses au titre de cet objectif ont été supérieures au budget prévu pour 2012. Les dépenses nettes dépassent de CHF 72 990, soit 15 pour cent, le budget initial, ce qui a très nettement contribué aux résultats obtenus.

### 6. Consolidation de la paix

Les événements au Moyen-Orient et au-delà ont conduit l'UIP à affecter davantage de moyens à ses programmes d'assistance aux parlements des régions en question. Le budget, fixé à CHF 111 200, a été dépassé de CHF 19 773 pour la réalisation de cet objectif.

### 7. Relations avec les Membres

Les activités en faveur des Membres représentent le budget le plus important de tous les objectifs de l'UIP avec des dépenses d'un montant de CHF 2 689 492 en 2012, soit 8 pour cent de moins que le budget prévu. Cette sous-utilisation s'explique notamment par des économies réalisées sur les frais de personnel, notamment le pourvoi différé d'un poste. Des réductions ont également été opérées sur les frais de transport, de fret et autres prestations pour la seconde Assemblée de l'année, à Québec. On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après.

#### Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Kampala 2012	Panama 2011	Bangkok 2010	Addis-Abeba 2009
Heures supplémentaires du personnel permanent	31 069	33 701	34 763	33 650
Pers. temp./services contractuels	552 951	552 191	504 010	482 115
Frais de voyage et connexes	156 476	172 510	174 513	149 214
Fret/communication	28 870	35 702	27 805	22 980
Fournitures/matériel/services	3 334	5 101	7 182	8 250
Publications	3 830	43 448	34 817	31 451
Cadeaux/frais de représentation	1 538	1 135	1 899	1 267
<b>Total des dépenses</b>	<b>778 068</b>	<b>843 788</b>	<b>784 989</b>	<b>728 927</b>

**Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)**

Poste	Québec 2012	Berne 2011	Genève 2010	Genève 2009
Heures supplémentaires du personnel permanent	28 495	29 550	28 504	31 670
Pers. temp./services contractuels	247 308	281 396	291 177	264 627
Frais de voyage et connexes	89 840	7 274	17 036	18 512
Fret/communication	16 232	-	-	-
Fournitures/matériel/services	3 320	6 578	82 944	97 253
Publications	6 824	51 923	39 891	48 255
Cadeaux/frais de représentation	2 090	2 109	2 564	4 715
<b>Total des dépenses</b>	<b>394 109</b>	<b>378 830</b>	<b>462 116</b>	<b>465 032</b>

**8. Communication**

La nouvelle Directrice de la Communication a pris ses fonctions début 2012 et a commencé par dresser un bilan global de la stratégie de communication de l'UIP. De ce fait, les résultats obtenus diffèrent sensiblement des activités et dépenses prévues au budget initial pour 2012 (CHF 258 653, soit 28 pour cent des crédits prévus, n'ont pas été dépensés). Ces économies sont dues principalement à deux éléments : la masse salariale a été inférieure aux prévisions, le poste de webmestre/responsable de l'informatique n'ayant été pourvu qu'au début de 2013; et la mise en chantier du nouveau site web a été reportée à 2013.

**9. Gestion des activités et gouvernance**

Les résultats visés au titre de l'objectif Gestion des activités et gouvernance ont été obtenus avec le montant budgété.

**Services administratifs**

Les dépenses engagées au titre des services administratifs, qui englobent les services financiers, l'administration et les bureaux, s'élèvent à CHF 2 691 138, soit 3 pour cent de moins que le montant budgété. Les économies sont dues principalement à une diminution des frais généraux de personnel et des frais d'affranchissement.

**Autres charges**

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2012, les Membres de l'UIP ont été plus ponctuels que les années précédentes dans le versement de leur contribution. Il n'a donc pas été nécessaire de verser une nouvelle dotation annuelle à la provision qui a même été réduite de CHF 26 801 pour s'établir à CHF 140 776, soit 12 pour cent des contributions mises en recouvrement.

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements s'est élevée à CHF 56 570, contre un montant budgété de CHF 55 000.

Une dotation de CHF 55 000 a été versée à la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP, conformément à une décision prise par le Conseil directeur en septembre 2011. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2012.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de CHF 29 300 a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. Cette réserve n'a pas été utilisée en 2012.

## Analyse des dépenses en fonction du genre

Conformément à la nouvelle présentation des états financiers qui se conforme aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif visant à faire progresser l'égalité des sexes apparaissent à présent directement dans l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2012, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de CHF 1 282 364, soit 10 pour cent des dépenses de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2012		2011	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel de l'UIP – Services généraux	16	89 %	16	89 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Cadres	14	58 %	13	57 %
Femmes dans le personnel de l'UIP – Total	30	71 %	29	71 %
Femmes recrutées en cours d'exercice	2	100 %	2	67 %
Femmes promues en cours d'exercice	0	s.o.	2	50 %

## Dépenses d'équipement

En 2012, CHF 77 415 ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de matériel et l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement régulier du matériel informatique et de communication obsolète.

## Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance qui a été fermée honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de cette caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP à compter de 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour calculer la valeur des obligations de l'UIP au titre du paiement des retraites à compter du 31 décembre 2012. On trouvera dans la note 10 des états financiers les résultats de cette étude ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

## Recommandations

- 1) Aux termes de l'article 4.5 du Règlement financier, l'utilisation des sommes provenant de crédits non engagés à la fin de l'exercice financier est soumise par le Secrétaire général à la décision du Conseil directeur, par l'intermédiaire du Comité exécutif. A sa 191<sup>ème</sup> session, le Conseil directeur a approuvé l'utilisation d'un montant maximum de CHF 100 000 du Fonds de roulement provenant des excédents attendus pour équilibrer le budget 2013. Le Secrétaire général recommande donc que le solde de l'excédent de fonctionnement de 2012 soit viré sur le Fonds de roulement dans ce but.
- 2) Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2012.

## Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celles d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter de questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Anders B. Johnsson  
Secrétaire général



Andrée Lorber-Willis  
Directrice, Division des Services administratifs

## **OPINION D'AUDIT DU VERIFICATEUR EXTERIEUR DES COMPTES**

J'ai effectué l'audit des états financiers au 31 décembre 2012 de l'Union interparlementaire, comprenant le bilan (Etat de la situation financière), le compte d'exploitation (Etat des résultats financiers), l'Etat des variations d'actifs nets, l'Etat des flux de trésorerie et l'Etat de la comparaison des recettes et des dépenses budgétées et effectives pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

### **Responsabilité de la direction de l'UIP pour les états financiers**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux dispositions fixées dans les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et selon le Règlement financier de l'UIP. En outre, la direction est responsable de l'établissement d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Ma responsabilité est d'exprimer une opinion sur les états financiers de l'UIP sur la base de mon audit. J'ai effectué ma vérification selon les Normes internationales d'audit publiées par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board). Ces normes requièrent de ma part de me conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. J'estime que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

### **Opinion**

A mon avis, les états financiers donnent une image fidèle, dans leurs aspects significatifs, de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2012 et de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP.

Conformément à la lettre de confirmation du mandat du 25 janvier 2012, j'ai également établi un rapport détaillé sur ma vérification des états financiers, document daté du 4 mars 2012.

Berne, le 4 mars 2013

[original dûment signé en français]

K. Grüter  
Directeur du  
Contrôle fédéral des finances  
de la Confédération suisse<sup>1</sup>  
(Vérificateur des comptes)

---

<sup>1</sup> Adresse postale : Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.



UNION INTERPARLEMENTAIRE  
**Etat de la situation financière**  
 au 31 décembre 2012  
 En CHF (francs suisses)

	2012	2011 (chiffres retraités)
<b>ACTIF</b>		
Actifs courants		
Encaisse	5'989	15'187
Liquidités sur comptes courants	7'701'090	7'087'239
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	242'749	687'267
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>1'561'965</u>	<u>529'398</u>
Total des liquidités et équivalents (Note 3)	9'511'793	8'319'091
Compte des sommes à recevoir		
des Membres (Note 4)	1'053'859	1'007'400
de donateurs (Note 4)	24'768	41'199
Remboursements d'impôts	164'542	92'858
Autres	<u>61'913</u>	<u>44'453</u>
Total des comptes à recevoir	1'305'082	1'185'910
Placements (Note 5)	11'131'606	11'079'832
Autres actifs courants (Note 6)	118'462	217'635
Total des actifs courants	22'066'943	20'802'468
Actifs non courants		
Actifs immobilisés (Note 7)		
Bâtiment et terrain	9'478'668	9'725'597
Mobilier	61'267	64'660
Equipement général	21'999	32'856
Matériel informatique	127'061	100'925
Véhicules	<u>43'988</u>	<u>60'907</u>
Total des actifs non courants	9'732'982	9'984'945
<b>Total de l'actif</b>	<u>31'799'925</u>	<u>30'787'413</u>
<b>PASSIF</b>		
Compte des sommes à payer et des charges à payer	452'148	345'253
Avances de Membres	670'692	126'401
Recettes comptabilisées d'avance (Note 8)	1'640'243	1'455'968
Emprunt (Note 9)	<u>189'600</u>	<u>189'600</u>
Total du passif courant	2'952'683	2'117'222

Emprunt à long terme ( <u>Note 9</u> )	7'394'400	7'584'000
Caisse de prévoyance fermée ( <u>Note 10</u> )	13'129'387	13'800'414
Autres prestations au bénéfice des employés ( <u>Note 10</u> )	<u>1'512'549</u>	<u>1'490'583</u>
Total du passif non courant	22'036'336	22'874'997
<b>Total du passif</b>	<b>24'989'019</b>	<b>24'992'219</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Fonds réservés ( <u>Note 12</u> )	425'332	341'032
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>6'385'574</u>	<u>5'454'163</u>
<b>Actif net</b>	<b><u>6'810'906</u></b>	<b><u>5'795'195</u></b>

## UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat des résultats financiers**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

En CHF (francs suisses)

		2012
<b>Recettes</b>	( <u>Note 18</u> )	
	Contributions des Membres	10'939'900
	Contributions volontaires	1'511'344
	Rapport des placements	679'693
	Divers	39'071
	<b>Total des recettes</b>	<u>13'170'007</u>
<b>Dépenses</b>	( <u>Note 19</u> )	
	Personnel permanent	7'650'617
	Personnel temporaire	1'693'238
	Changement de la provision pour la Caisse de prévoyance fermée	-609'268
	Voyages	1'406'338
	Services contractuels	633'093
	Dépenses de fonctionnement	813'305
	Fournitures, matériel et équipement	158'766
	Provision pour créances douteuses ( <u>Note 4</u> )	-26'801
	Subventions et honoraires	86'570
	Amortissement ( <u>Note 7</u> )	329'378
	Pertes de change	19'059
	<b>Total des dépenses</b>	<u>12'154'296</u>
<b>Excédent/(déficit) de fonctionnement</b>		<u>1'015'711</u>

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat des variations de l'actif net**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2011	4'958'468	341'032	5'299'500
Réévaluation du bâtiment	2'031'283	-	2'031'283
Réévaluation des placements	57'400	-	57'400
Retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	<u>-1'592'988</u>	<u>-</u>	<u>-1'592'988</u>
Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> janvier 2012 (Note 20)	5'454'163	341'032	5'795'195
Virement aux réserves (Note 12)	-84'300	84'300	-
Résultat net 2012	<u>1'015'711</u>	<u>-</u>	<u>1'015'711</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2012	6'385'574	425'332	6'810'906

UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat des flux de trésorerie**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

En CHF (francs suisses)

	2012
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	
Excédent (déficit) de fonctionnement	1'015'711
Amortissement	329'378
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	-119'172
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	99'173
Augmentation (diminution) des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	835'461
Augmentation (diminution) des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-671'027
Augmentation (diminution) des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	21'966
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>1'511'490</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des placements</b>	
Placements	-51'774
Bien immobilier, installations et matériel	-77'415
<b>Flux de trésorerie nets provenant des placements</b>	<b>-129'189</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	-189'600
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement</b>	<b>-189'600</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette des liquidités et équivalents</b>	<b>1'192'701</b>
<b>Liquidités et équivalents en début d'exercice</b>	<b>8'319'091</b>
<b>Liquidités et équivalents en fin d'exercice</b>	<b>9'511'792</b>

## UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs**

pour l'exercice clos au 31 décembre 2012

En CHF (francs suisses)

	Budget d'origine	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
<b>Recettes</b>				
Contributions des Membres	10'903'900	10'903'900	10'939'900	36'000
Fonds de roulement	409'800	409'800	-	-409'800
Contribution du personnel	1'107'200	1'107'200	808'186	-299'014
Contributions volontaires	1'184'400	1'184'400	1'511'344	326'944
Intérêts	75'000	75'000	106'376	31'376
Divers	10'000	10'000	17'890	7'890
<b>Total des recettes</b>	<b>13'690'300</b>	<b>13'690'300</b>	<b>13'383'696</b>	<b>-306'604</b>
<b>Dépenses</b>				
Renforcement de la démocratie	2'054'800	2'054'800	1'743'897	310'903
Promotion de l'égalité entre les sexes	1'087'800	1'087'800	1'282'364	-194'564
Protection et promotion des droits de l'homme	1'340'400	1'340'400	1'246'814	93'586
Dimension parlementaire de l'ONU	935'800	935'800	798'608	137'192
Objectifs internationaux pour le développement	474'800	474'800	547'790	-72'990
Consolidation de la paix	111'200	111'200	130'973	-19'773
Relations avec les Membres	2'909'000	2'909'000	2'689'492	219'508
Communication	937'700	937'700	679'047	258'653
Gestion et gouvernance	907'400	907'400	909'708	-2'308
Services administratifs	2'784'900	2'784'900	2'691'138	93'762
Autres charges	234'300	234'300	114'069	120'231
Suppressions	-87'800	-87'800	-104'757	16'957
<b>Total des dépenses</b>	<b>13'690'300</b>	<b>13'690'300</b>	<b>12'729'143</b>	<b>961'157</b>
Excédent de fonctionnement			654'552	654'552

On trouvera à la note explicative 15 des états financiers un rapprochement des recettes et des dépenses budgétaires selon une comptabilité d'exercice intégrale.

## Notes explicatives des états financiers

### Note 1 - Nature de l'Organisation

L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements des Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en vue de la paix et de la coopération entre les peuples et en vue de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a un statut officiel d'observateur, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.

L'UIP est une organisation politique mondiale et une personne morale au regard du droit international. Elle est représentative par nature et dans son organisation et régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, comme l'organisation internationale des parlements.

Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'Union, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'Union, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.

L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'Union – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.

Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

### Note 2 - Pratique comptable et base de présentation

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Comme c'est la première fois qu'ils sont établis en conformité avec ces normes, ils ne présentent pas d'information comparative pour l'état des résultats financiers et l'état des flux de trésorerie, comme l'y autorisent les dispositions transitoires énoncées dans IPSAS-1, Présentation des états financiers, paragraphe 151.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

### Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est comptabilisé à sa valeur nominale à la date du bilan.

### Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

### **Caisse de prévoyance fermée**

Avant d'être affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU), l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1<sup>er</sup> janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, des employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1<sup>er</sup> mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

### **Prestations au bénéfice des employés**

Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice 2012 figurent comme dépenses dans l'état des résultats financiers.

### **Comptabilisation des dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

### **Risques financiers**

L'UIP est exposée à certains risques liés au change, au crédit, aux taux d'intérêt et aux liquidités. Elle perçoit peu de recettes dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. Elle encourt des dépenses dans des monnaies autres que le franc suisse et, de ce fait, elle est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. De plus, l'UIP a un bureau aux Etats-Unis qui a des disponibilités limitées dans la monnaie locale. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques de change.

L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes ressources en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. Les placements de l'UIP ont été sélectionnés de manière à être aisément convertibles en liquidités.

L'UIP est exposée au risque de baisse des taux d'intérêt. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les placements de la Caisse de prévoyance sont détenus dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se protéger des risques liés aux taux d'intérêt.

Les sommes à recevoir proviennent presque exclusivement des Membres, parlements d'Etats souverains. Aussi les risques liés au crédit sont-ils considérés comme mineurs. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le crédit est noté A2 ou plus. Les obligations détenues sont celles d'Etats dont la dette souveraine est notée AAA. Une réserve a été constituée pour compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.



## Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

## Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de CHF 2 000 sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est évalué à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Cette valeur est considérée comme le coût supposé et aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

Les bâtiments, estimés à leur juste valeur, et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile, estimée comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été comptabilisée directement comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction de la valeur réévaluée.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

## Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site Web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent CHF 2 000. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

## Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

## Placements

Les placements en obligations de longue durée détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements en parts de fonds communs négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

**Actif net**

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit général accumulés qui constituent le fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, et des réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

**Provisions**

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, qu'il est probable qu'elle devra sortir des fonds pour l'exécuter et qu'elle peut prévoir de manière fiable le montant de cette obligation.

**Sommes à recevoir**

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses est enregistrée à la fin de chaque exercice. Elle est calculée en proportion de la contribution encore due par chaque Membre ayant des arriérés de contribution, la proportion elle-même étant déterminée par l'âge du compte à recevoir le plus ancien. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance conformément aux accords signés avec chaque Etat.

**Comptabilisation des recettes**

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations ainsi exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

**Information sectorielle**

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

**Impôts**

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

**Utilisation des prévisions**

L'établissement des états financiers conformément aux normes comptables internationales de l'IPSAS pour le secteur public oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les avantages reconnus au personnel, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance. L'UIP n'a pas adopté les normes IPSAS suivantes qui ont été édictées mais n'ont pas encore pris effet.

IPSAS	Titre	Date d'entrée en vigueur
IPSAS-28	Instruments financiers : présentation	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS-29	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS-30	Instruments financiers : information à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2013
IPSAS-32	Accords de concession de services : concédant	1 <sup>er</sup> janvier 2014

**Note 3 – Liquidités et équivalents**

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Encaisse	5'989	15'187
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	6'462'875	4'525'260
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>962'288</u>	<u>1'301'568</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	7'425'163	5'826'828
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	38'912	1'039'918
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	6'380	7'193
Comptes courants auprès de banques (caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>230'635</u>	<u>213'301</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	275'927	1'260'411
Total des liquidités et des comptes courants	7'701'090	7'087'239
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	194'855	168'758
Liquidités (caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement en francs suisses	<u>47'894</u>	<u>518'509</u>
Total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	242'749	687'267
Dépôt à terme en USD	28'007	-
Dépôt à terme en CHF	531'635	529'398
Compte d'épargne en CHF	<u>1'002'324</u>	<u>-</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	1'561'965	529'398
<b>Total des liquidités et équivalents</b>	<b>9'511'793</b>	<b>8'319'091</b>

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes à intérêt et les placements a été de 0,6 % en 2012 [0,8 % en 2011].

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poors :

Liquidités et équivalents	AAA	AA	A	A2	Non noté	Total
	-	2,919,741	6,580,783	-	5,989	9,506,513
Pourcentage	-	31%	69%	-	0%	100%

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt l'autorisent officiellement à avoir des découverts. Les banques peuvent lui retirer ces autorisations à tout moment. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de crédit en 2012 ni en 2011.

**Note 4 – Sommes à recevoir**

a) Au 31 décembre 2012, 46 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions [44 au 31 décembre 2011]. Aucun Membre n'était passible de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts [un au 31 décembre 2011] et huit Membres (\*) risquaient de perdre leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 des Statuts [quatre au 31 décembre 2011].

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2012	2011	2010	2009	Dettes spéciale	Total
Albanie	13'100	7'300	-	-	-	20'400
Bolivie <sup>a</sup>	12'000	17'000	18'000	-	-	47'000
Congo	12'000	8'821	-	-	-	20'821
Cuba	1'169	-	-	-	-	1'169
Djibouti <sup>a</sup>	10'900	12'100	-	-	35'476	58'476
Egypte	12'827	-	-	-	-	12'827
Ex-République yougoslave de Macédoine	12'000	-	-	-	-	12'000
Gambie	10'900	9'100	-	-	-	20'000
Grèce	107'900	-	-	-	-	107'900
Guinée-Bissau	10'900	252	-	-	-	11'152
Honduras	8'100	-	-	-	-	8'100
Iraq <sup>a</sup>	15'300	20'000	-	-	-	35'300
Italie	296'600	-	-	-	-	296'600
Kenya	13'100	9'064	-	-	-	22'164
Kirghizistan	10'900	8'711	-	-	-	19'611
Liban	17'400	-	-	-	-	17'400
Mali <sup>a</sup>	12'000	12'100	-	-	-	24'100
Mauritanie <sup>a</sup>	10'900	12'100	6'437	-	-	29'437
Micronésie (Etats fédérés de)	10'900	809	-	-	-	11'709
Myanmar	12'000	-	-	-	-	12'000
Niger	10'900	6'050	-	-	-	16'950
Ouganda	12'000	20	-	-	-	12'020
Palaos	10'900	11'133	-	-	-	22'033
Papouasie-Nouvelle-Guinée	10'900	1'800	-	-	-	12'700
Paraguay	12'000	38	-	-	-	12'038
République arabe syrienne	16'400	-	-	-	-	16'400
République démocratique du Congo	11'144	-	-	-	-	11'144
République démocratique populaire lao	10'900	1'100	-	-	-	12'000
République populaire démocratique de Corée	12'000	-	-	-	-	12'000
Rwanda	10'900	-	-	-	-	10'900
Sao Tomé-et-Principe <sup>a</sup>	10'900	12'100	-	-	-	23'000
Sénégal <sup>a</sup>	12'000	13'300	-	-	-	25'300
Sierra Leone <sup>a</sup>	10'900	12'100	8'928	-	-	31'928
Slovaquie	34'900	-	-	-	-	34'900
Soudan du Sud	10'900	-	-	-	-	10'900
Soudan	167	-	-	-	-	167
Tadjikistan	10'900	536	-	-	-	11'436
Tanzanie	13'100	1'322	-	-	-	14'422
Tchad	4'392	-	-	-	-	4'392
Togo	10'900	-	-	-	-	10'900
Trinité-et-Tobago	19'600	-	-	-	-	19'600
Venezuela	60'000	13'028	-	-	-	73'028
Zimbabwe	4'689	-	-	-	-	4'689
Parlement andin	1'100	100	-	-	-	1'200
Parlement centraméricain	1'100	-	-	-	-	1'100
CEDEAO	1'100	-	-	-	-	1'100
Soldes divers	225	-	-	-	-	225
<b>Total</b>	<b>935'813</b>	<b>189'982</b>	<b>33'365</b>	<b>0</b>	<b>35'476</b>	<b>1'194'635</b>
<i>Chiffres comparatifs 2011</i>	<i>907'294</i>	<i>186'797</i>	<i>24'700</i>	<i>21'010</i>	<i>35'476</i>	<i>1'175'277</i>
Moins créances douteuses						-140'776
Somme nette à recevoir des Membres						1'053'859

<sup>a</sup> Parlements visés par les dispositions de l'Article 5.2 des Statuts

**Provision pour créances douteuses**

L'UIP a institué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte possible des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme recettes et constituées comme comptes à recevoir mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2012, la provision pour créances douteuses était de CHF 167'577. Pendant l'année, aucun Membre n'a eu son affiliation suspendue en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après déduction de CHF-26'801 (augmentation de CHF 148'755 en 2011), la réserve s'établissait à CHF 140'756, soit 12 % (14 % en 2011) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	2012	2011
Solde d'ouverture	167'577	187'822
Réévaluation	-	-
Changement de la dotation	-26'801	148'755
Pertes statutaires	-	-
Créances irrécouvrables passées par pertes et profits	-	-169'000
<b>Solde de clôture</b>	<b>140'776</b>	<b>167'577</b>

**Sommes à recevoir de donateurs**

L'Union interparlementaire reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Guinée équatoriale	6'028	6'028
PNUD Pakistan	18'740	0
VIH/sida	0	35'171
Total	24'768	41'199

**Remboursements d'impôts**

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2012 et non encore remboursés à la date du bilan.

**Note 5 - Placements**

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2012, les placements ont rapporté un total de CHF 679'693 (CHF -128'239 en 2011).

Montant en CHF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
<b>Actif courant</b>		
Fonds communs de placement	1'444'386	1'382'478
Obligation de la Confédération helvétique	<u>1'042'800</u>	<u>1'057'400</u>
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2'487'186	2'439'878
Obligations nationales en francs suisses	-	3'287'542
Obligations étrangères en francs suisses	-	1'532'418
Obligations étrangères	-	544'672
Actions suisses	-	1'001'455
Actions étrangères	-	1'390'702
Fonds suisses de placement immobilier	-	381'345
Fonds communs – Flexible Fund CHF	8'644'420	
Placement alternatif (Strategy Fund)	<u></u>	<u>501'820</u>
Total des placements de la Caisse de prévoyance	8'644'420	8'639'954
<b>Total des placements</b>	<b>11'131'606</b>	<b>11'079'832</b>

Les placements en obligations qui doivent être détenus jusqu'à l'échéance sont estimés à leur juste valeur à la date du bilan. Les obligations ont été acquises en 2009 au coût de CHF 1'033'800 et leur juste valeur à la date du bilan est de CHF 1'042'800 (CHF 1'057'400 au 31 décembre 2011).

Les placements en parts de fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de CHF 1'495'440. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont estimées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de CHF 8'725'954 (CHF 9'230'416 au 31 décembre 2011).

#### Note 6 – Autres actifs courants

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2013, telles que des loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New York. Les avances de salaires et de frais de voyage versées au personnel et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés font partie des autres actifs courants.

Montant en CHF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Avances au personnel	14'920	72'943
Dépenses réglées d'avance	90'353	85'740
Caution	<u>9'081</u>	<u>26'125</u>
Total intermédiaire	114'354	184'808
Prêts de la Caisse de prévoyance au personnel	<u>4'108</u>	<u>18'549</u>
Total des autres actifs courants	118'462	203'358

#### Note 7 - Bien immobilier, installations et matériel

- L'UIP a un Siège et une annexe à Genève, en Suisse. La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir note 2 – Actifs immobilisés).
- Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS. Le solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été recalculé. L'écart de réévaluation, estimé à CHF 346'343, est compris dans le solde accumulé retraité au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (voir note 20).
- L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrain 2011		Mobilier		Matériel informatique et communication		Equipement général		Véhicules	
	2012	(Retraité)	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Coût historique au 1 <sup>er</sup> janvier	9'725'597	9'725'597	820'599	798'451	370'490	363'293	43'426	42'281	84'596	39'481
Acquisitions	-	-	5'031	22'148	72'384	36'030	-	1'145	-	45'115
Ventes	-	-	-	-	-43'611	-28'833	-	-	-	-
Coût historique au 31 décembre	9'725'597	9'725'597	825'630	820'599	399'264	370'490	43'426	43'426	84'596	84'596
Amortissement accumulé	-	-	-755'939	-740'845	-225'954	-229'745	-10'570	0	-23'689	-15'793
Amortissement exercice en cours	-246'929	-	-8'425	-15'094	-46'249	-39'820	-10'856	-10'570	-16'919	-7'896
Report net	-246'929	-	-764'364	-755'939	-272'203	-269'565	-21'427	-10'570	-40'608	-23'689
Valeur nette de report au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	9'725'597	9'725'597	64'660	57'606	100'925	104'715	32'856	42'281	42'281	23'688
Valeur nette de report au 31 décembre 2012	9'478'688	9'725'597	61'267	64'660	127'061	100'925	21'999	32'856	43'988	60'907

**Note 8 - Recettes comptabilisées d'avance**

L'Union interparlementaire reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2012 un total de CHF 1'514'475 (CHF 1'102'055 en 2011), dont CHF 1'409'718 (1'023'603 en 2011) de coûts directs. Au 31 décembre 2012, l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à CHF 1'640'242 (CHF 1'455'968 en 2011).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2012	Fonds utilisés en 2012	Solde d'engagement	Recettes comptabili- sées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-192'349	-	2'855	-189'494	189'494
	UE	-253'209	200'558	-	-52'651	52'651
Pakistan	)	-10'998	-7'742	18'740	-	-
Rép. démocratique du Congo	)	-27'379	-69'862	48'545	-48'696	48'696
Bangladesh	) PNUD	-	-41'742	41'742	-	-
Palestine	)	-	-140'806	55'332	-85'474	85'474
Afghanistan	)	-880	-	-	-880	880
Guinée-Bissau	)	-35'742	-	1'041	-34'701	34'701
Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	-58'831	-40'994	80'836	-18'989	18'989
Traite des enfants	OCDE/CSAO	-64'730	-	64'730	-	-
Guide sur l'apatridie	HCR	-6'443	-	-	-6'443	6'443
Questions de genre Carte des femmes dans les parlements	USAID	-	-141'750	130'346	-11'404	11'404
	ONU	-341	-	341	-	-
Droits de l'homme	Finlande	-78'606	-	-	-78'606	78'606
Santé maternelle et néonatale	World Vision	-	-10'626	8'890	-1'736	1'736
Santé maternelle et néonatale	OMS	-	-157'420	-	-157'420	157'420
Myanmar	ASDI/SIDA	-	-400'575	2'500	-398'075	398'075
Programme d'appui mondial	ASDI/SIDA	-566'488	-694'700	713'776	-547'412	547'412
Questions de genre	Irish Aid	-146'422	-179'627	326'050	-	-
Réconciliation	ACDI	-8'261	-	-	-8'261	8'261
	Département suisse des affaires étrangères	-5'290	-13'462	18'752	-	-
Désarmement nucléaire						
<b>Total</b>		<b>-1'455'968</b>	<b>-1'698'750</b>	<b>1'514'475</b>	<b>-1'640'242</b>	<b>1'640'242</b>

**Note 9 - Emprunt**

L'UIP a emprunté CHF 9'480'000 à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève, Suisse. Le prêt étant sans intérêt, elle ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 2 % qu'elle n'a pas eu à payer en 2012 était de CHF 151'680 et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de CHF 2'957'760. La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant aux dates du bilan comme suit :

Emprunt	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189'600	189'600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948'000	948'000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>6'446'400</u>	<u>6'636'000</u>
Passif courant	7'394'400	7'584'000
<b>Total de l'emprunt</b>	<b>7'584'000</b>	<b>7'773'600</b>

**Note 10 - Sommes exigibles au bénéfice des employés**

## a) CCPNU

Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations (actuellement 7,9 % pour les participants et 15,8 % pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle de la CCPNU date du 31 décembre 2011. Elle a révélé un déficit actuariel de 1,87 % de la rémunération considérée aux fins de la pension (contre 0,38 % lors de l'évaluation de 2009), ce qui implique que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2011 était de 25,57 % de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 %. Le déficit actuariel est à attribuer principalement au rendement des placements qui, depuis quelques années, a été inférieur aux attentes.

Au 31 décembre 2011, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 130 % (140 % lors de l'évaluation de 2009). Il était de 86 % (91 % lors de l'évaluation de 2009) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2011, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2013.



En juillet 2012, le Comité mixte de la Caisse commune notait dans son rapport de la cinquante-neuvième session à l'Assemblée générale que le fait de porter à 65 ans l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse devrait réduire sensiblement le déficit et couvrirait potentiellement la moitié du déficit actuel de 1,87 %. En décembre 2012, l'Assemblée générale a autorisé le Comité mixte de la Caisse commune à porter à 65 ans l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2014, à moins que l'Assemblée générale n'ait pas décidé de relever de même l'âge obligatoire de la cessation de service.

En 2012, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à CHF 0,9 million (comme en 2011). Les contributions dues en 2013 sont également de CHF 0,9 million.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site [www.unjspf.org](http://www.unjspf.org).

#### b) Caisse de prévoyance fermée de l'UIP

L'UIP garantit une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuair indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2012, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	2,25%	2,67%
Hausses des salaires	1,00%	1,00%
Hausse des pensions	0,50%	0,50%

Les états financiers 2011 ont été consolidés pour inclure la Caisse de prévoyance conformément aux normes IPSAS. Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2012	2011 (chiffres retraités)
Engagements au titre des pensions	13'129'387	13'800'414
Actifs de la Caisse de prévoyance	9'070'257	9'464'426
<b>Passif net</b>	<b>4'059'130</b>	<b>4'335'988</b>

Montant en CHF	31 décembre 2012	31 décembre 2011
----------------	------------------	------------------

#### Changement des obligations au titre des prestations

Obligations au titre des prestations au 1 <sup>er</sup> janvier	13'800'414	-
Coût des services rendus	13'473	-
Coût en intérêts	355'983	-
Contributions des employés	21'635	-
Pensions versées par la Caisse	-1'062'118	-
Gain/perte actuarielle	820'112	-
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	13'949'499	13'800'414

#### Montants inscrits dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	13'949'499	13'800'414
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	-820'112	-
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	13'129'387	13'800'414

#### Eléments des coûts liés aux pensions

Coût des services rendus	13'473	-
Coût en intérêts	355'983	-
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats financiers	369'456	-

**Données succinctes concernant les membres**

Nombre de retraités	11	-
Nombre de participants actifs	7	-
Total des salaires assurés	1'141'476	-
Age moyen des participants actifs (années)	51,03	-
Nombre moyen des années de service restant à accomplir pour les participants actifs	8,97	-

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais de voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2012	2011
<b>Prestations lors de la cessation d'emploi</b>		
Primes de réinstallation	506'475	505'432
indemnités pour frais de déménagement	715'574	661'651
<b>Total intermédiaire</b>	<b>1'222'049</b>	<b>1'167'083</b>
<b>Autres prestations payables à court terme</b>		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	290'500	323'500
Congé dans les foyers		
<b>Total intermédiaire</b>	<b>290'500</b>	<b>323'500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1'512'549</b>	<b>1'490'583</b>

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent le congé dans les foyers une fois tous les deux ans pour les employés recrutés à l'étranger et les personnes à leur charge. Les membres du personnel recrutés à l'étranger ont droit au remboursement partiel des frais de scolarité ou d'études des enfants à leur charge. Les montants sont avancés pour chaque trimestre scolaire et classés en dépenses sur présentation des justificatifs à la fin du trimestre. De plus, les membres du personnel ont droit à 30 jours de vacances par an, qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, qui sont rémunérés à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

**Note 11 - Baux**

Pour ses bureaux sis au 336 45<sup>ème</sup> rue Est à New York, Etats-Unis, l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2017. Le loyer pour l'année 2012 a coûté CHF 86'775. L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

**Note 12 - Réserves**

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55'000 à ce titre, à compter de 2008.

Montant en CHF	2012	2011
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>262'694</b>	<b>207'694</b>
Dotation	55'000	55'000
Dépenses	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>317'694</b>	<b>262'694</b>

b) L'Union interparlementaire a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements officiels. En 2012, une somme de CHF 29'300 (CHF 28,700 en 2011) y a été versée pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub> produites par les activités ordinaires.

Montant en CHF	2012	2011
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>78'338</b>	<b>49'638</b>
Dotation	29'300	28'700
Dépenses	-	-
<b>Solde de clôture</b>	<b>107'638</b>	<b>78'338</b>

**Note 13 - Passif éventuel**

Dans le courant de 2012, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2012.

**Note 14 - Montants comparatifs**

Certains montants comparatifs ont été reclassés par souci de conformité à la présentation des états financiers adoptée avec l'entrée en application des normes IPSAS.

**Note 15 - Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers**

	Fonctionnement	Financement	Placement	Total
Recettes budgétaires	13'488'452	-	-	13'488'452
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-808'186</u>			<u>-808'186</u>
Recettes selon l'état des résultats financiers	12'680'266			12'680'266
Dépenses budgétaires	12'833'900	-	-	12'833'900
Moins contribution du personnel	<u>-808'186</u>			<u>-808'186</u>
Dépenses selon l'état des résultats financiers	12'025'714	-	-	12'025,714
Résultat budgétaire net	654'552	-	-	654'552
Différences de présentation				
Moins virement à la réserve pour réfection du Siège	55'000	-	-	55'000
Moins virement à la réserve pour compensation des émissions de carbone	29'300	-	-	29'300
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>276'859</u>	-	-	<u>276,859</u>
Total des différences de présentation	361'159	-	-	361,159
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	0	-	-	0
Excédent selon l'état des résultats financiers	1'015'711	-	-	1'015'711

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tel que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2012	2011
<b>Contribution brute du personnel</b>	973'573	1'175'215
<b>Remboursements</b>		
- France	167'723	244'863
- Etats Unis d'Amérique	-2'337	8'675
<b>Total</b>	<b>165'387</b>	<b>253'538</b>
<b>Contribution nette du personnel</b>	<b>808'186</b>	<b>921'677</b>

#### Note 16 - Transactions entre parties liées

Les principaux organes statutaires de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2012		2011	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
<b>Cadres supérieurs :</b>	<b>4,8</b>		<b>4,6</b>	
Salaire et ajustement par affectation		907'431		859'616
Contributions des employés à la Caisse des pensions		80'615		73'915
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et assurances		200'897		187'141
Autres prestations		70'250		83'052
<b>Total</b>		<b>1'259'193</b>		<b>1'203'724</b>

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les ajustements en fonction des lieux d'affectation et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

**Note 17 - Information sectorielle**

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques approuvées par le Conseil directeur dans le budget 2012. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans son ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

	Démocraties plus fortes	Développement international	Coopération parlementaire	Services administratifs	Autres charges	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
<b>Recettes</b>								
Contributions des Membres	3'125'425	1'061'962	4'129'793	2'419'188	203'532	0	0	10'939'900
Contributions volontaires	1'059'626	451'717	0	0	0	0	0	1'511'344
Rapport des placements	0	0	0	106'376	0	573'317	0	679'693
Autres recettes	0	0	0	122'647	0	63'543	-147'119	39'071
<b>Total des recettes</b>	<b>4'185'051</b>	<b>1'513'679</b>	<b>4'129'793</b>	<b>2'648'211</b>	<b>203'532</b>	<b>636'860</b>	<b>-147'119</b>	<b>13'170'007</b>
<b>Dépenses</b>								
Personnel permanent	2'741'946	627'579	2'479'309	1'712'089	0	940'242	-850'548	7'650'617
Personnel temporaire	432'035	231'037	950'727	79'439	0	0	0	1'693'238
Gain/(perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	0	0	-276'859	-332'409	0	-609'268
Voyages	681'819	263'898	449'897	10'725	0	0	0	1'406'338
Services contractuels	317'333	128'979	247'410	15'100	0	290'27	-104'757	633'093
Dépenses de fonctionnement	85'032	198'507	104'667	425'100	0	0	0	813'305
Fournitures, matériel et équipement	19'699	27'398	16'236	95'433	0	0	0	158'766
Provision pour créances douteuses	0	0	0		-26'801	0	0	-26'801
Subventions et honoraires	0	0	30'000		56'570	0	0	86'570
Amortissement	0	0	0	329'378	0	0	0	329'378
Pertes de change	-4'789	-26		23'874	0	0	0	19'059
<b>Total des dépenses</b>	<b>4'273'075</b>	<b>1'477'372</b>	<b>4'278'247</b>	<b>2'691'138</b>	<b>-247'089</b>	<b>636'860</b>	<b>-955'305</b>	<b>12'154'297</b>

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

**Note 18 – Recettes****Contributions des Membres**

Les Membres et Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme de travail et à son budget. Le montant de cette contribution est fixé en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

**Contributions volontaires**

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur conformément à l'article 7.1 du Règlement financier.

**Dépenses d'appui aux programmes**

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. En 2012, elle a perçu des commissions d'un montant de CHF 104'757 sur des coûts directs de CHF 1'409'718 (contre CHF 78'451 en 2011 sur des coûts directs de CHF 1'023'603).

**Autres recettes**

Elles comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

**Rapport des placements**

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2012
Intérêts	350'674
Gain (perte) de capital	329'019
<b>Rapport total des placements</b>	<b>679'693</b>

**Note 19 - Dépenses**

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges intersectorielles liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses encourues pour le personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée telles que le traitement de base, l'ajustement pour lieu d'affectation, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, aux assurances maladie et autres, les congés dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP, au titre des pensions, à la Caisse de prévoyance fermée a été éliminée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2012
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5'100'546
Allocations pour charges de famille	187'896
Contribution à la CCPNU	889'125
Assurance maladie	301'485
Allocations pour frais d'études	207'453
Autres allocations et indemnités	47'268
Indemnités à la cessation d'emploi	69'577
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	940'242
Autres prestations	-92'975
<b>Total des dépenses liées au personnel permanent</b>	<b>7'650'617</b>

Les dépenses en personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2012
Personnel temporaire	302'322
Interprètes	745'669
Traducteurs	128'605
Consultants	516'642
<b>Total des dépenses liées au personnel temporaire</b>	<b>1'693'238</b>

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2012
Coût des services rendus	13'473
Coût en intérêts	355'983
Contributions des employés	21'635
Pensions versées par la Caisse	-1'062'118
Gain/perte actuarielle	0
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	- 61'759
<b>Crédit net au titre des prestations dues aux employés figurant dans l'état des résultats financiers</b>	<b>-609'268</b>

Dans les frais de voyage sont compris l'achat des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement encourus par le personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2012
Transport	1'060'149
Indemnités	341'463
Frais annexes	4'726
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>1'406'338</b>

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2012
Logiciels/base de données	10'176
Traduction/édition	191'538
Impression et publication	163'312
Services au lieu de conférence	89'563
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	3'518
Coûts de la vérification des comptes	5'000
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	29'027
Divers	140'959
<b>Total des services contractuels</b>	<b>633'093</b>

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2012
Loyer	86'775
Chauffage	31'095
Electricité	37'593
Eau	1'958
Entretien des locaux et du terrain	72'796
Ménage	15'522
Sécurité	8'818
Assurance	11'531
Véhicules	6'689
Entretien, assurance et location du matériel	90'147
Communication	216'840
Connectivité à Internet	22'352
Site Web	41'589
Frais de presse et de publicité	-
Frais de représentation	119'562
Cadeaux institutionnels	24'660
Charges bancaires	25'330
Plus/moins	48
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>813'305</b>

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau qui ne dépasse pas le seuil indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2012
Mobilier de bureau	1'585
Papier	27'800
Articles de bureau	19'150
Fournitures de bureau diverses	32'457
Café/thé/eau potable	6'122
Divers	16'026
Entretien et réparation du matériel informatique	11'486
Assurance du logiciel	2'071
Logiciel et fournitures	33'663
Livres	128
Périodiques	8'278
<b>Total des fournitures, du matériel et de l'équipement</b>	<b>158'766</b>

Les dépenses liées à la diminution de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers. Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2012
Subventions	56'570
Indemnité	30'000
<b>Total des subventions et indemnités</b>	<b>86'570</b>

#### Note 20 – Retraitement de l'actif, du passif et de l'actif net pour l'exercice 2011

Les soldes vérifiés du tableau suivant représentent l'état de la situation financière des états financiers vérifiés de l'UIP pour l'exercice 2011. Les soldes retraités tiennent compte des ajustements apportés en raison du changement de la pratique comptable et de l'adoption par l'UIP des normes comptables internationales pour le secteur public qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le résultat net de tous les ajustements est une augmentation du solde net des fonds accumulés de CHF 495'695 (montant qui inclut l'écart de réévaluation du bâtiment, soit CHF 346'343), comme exposé ci-dessous :

UNION INTERPARLEMENTAIRE

#### Etat de la situation financière

au 31 décembre 2011

En CHF (francs suisses)

	Retraitement du solde de clôture 2011			
	UIP	Caisse de prévoyance	Ajustements pour mise en conformité avec les normes IPSAS	Consolidé
<b>ACTIF</b>				
<b>Actif courant</b>				
Encaisse	15'187	-	-	15'187
Liquidités en comptes courants	6'873'938	213'301	-	7'087'239
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	168'758	518'509	-	687'267
Dépôts à terme et comptes d'épargne	529'398	-	-	529'398
Total des liquidités et équivalents (Note 3)	7'587'281	731'810	-	8'319'091



Comptes des sommes à recevoir				
des Membres (Note 4)	1'007'400	-	-	1'007'400
de donateurs (Note 4)	41'199	-	-	41'199
Remboursement d'impôts	23'474	69'384	-	92'858
Autres	39'665	4'788	-	44'453
Total des comptes à recevoir	1'111'738	74'172	-	1'185'910
Placements (Note 5)	2'382'478	8'639'954	57'400	11'079'832
Autres actifs courants (Note 6)	199'086	18'549	-	217'635
Total des actifs courants	11'280'583	9'464'485	57'400	20'802'468
Actifs non courants				
Actifs immobilisés (Note 7)				
Bâtiment et terrain	7'694'314	-	2'031'283	9'725'597
Mobilier	64'660	-	-	64'660
Equipement général	32'856	-	-	32'856
Matériel informatique	100'925	-	-	100'925
Véhicules	60'907	-	-	60'907
Total des actifs non courants	7'953'662	-	2'031'283	9'984'945
<b>Total de l'actif</b>	<b>19'234'245</b>	<b>9'464'485</b>	<b>2'088'683</b>	<b>30'787'413</b>
<b>PASSIF</b>				
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	345'194	59	-	345'253
Avances de Membres	126'401	-	-	126'401
Recettes comptabilisées d'avance (Note 8)	1'455'968	-	-	1'455'968
Emprunt (Note 9)	189'600	-	-	189'600
Total du passif courant	2'117'163	59	-	2'117'222
Emprunt à long terme (Note 9)	7'584'000	-	-	7'584'000
Caisse de prévoyance fermée (Note 10)	2'743'000	9'464'426	1'592'988	13'800'414
Autres prestations au bénéfice des employés (Note 10)	1'490'583	-	-	1'490'583
Total du passif non courant	11'817'583	9'464'426	1'592'988	22'874'997
<b>Total du passif</b>	<b>13'934'746</b>	<b>9'464'485</b>	<b>1'592'988</b>	<b>24'992'219</b>
<b>ACTIF NET</b>				
Fonds réservés (Note 12)	341'032	-	-	341'032
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	4'958'468	-	495'695	5'454'163
<b>Actif net</b>	<b>5'299'500</b>	<b>-</b>	<b>495'695</b>	<b>5'795'195</b>

## I. ORIENTATION STRATEGIQUE 1 - DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES

### Objectif 1.1 – Renforcer la démocratie grâce aux parlements

Renforcer les parlements pour leur permettre de contribuer à la démocratie et de répondre aux aspirations des citoyens.

#### Renforcer l’UIP dans sa fonction de centre mondial de ressources documentaires sur l’institution parlementaire et la démocratie

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Actualisation et développement de la base de données PARLINE sur les parlements nationaux	Mise à disposition d’informations exhaustives et fiables sur les parlements, pour les parlements eux-mêmes, mais aussi pour les étudiants et organisations travaillant avec eux	PARLINE : couverture à 95 % pour les modules principaux; réduction de 10 % par an des carences; augmentation de 10 % des consultations  Demandes d’information satisfaites : au moins 100	Les modules principaux ont été mis à jour quotidiennement. Le module "Informations générales" a fait l’objet d’une mise à jour complète au mois de novembre. Le nombre de consultations a augmenté de 5,4 %. Il a été répondu à 130 demandes d’information. Une note d’orientation a été rédigée pour la révision de PARLINE, dans le prolongement de l’Examen de 2011 et le module "Dernières élections" a été repensé. On y trouve désormais les principales données chiffrées relatives aux élections assorties d’un résumé succinct.
Publication du Rapport parlementaire mondial	Un rapport fiable, novateur et de haut vol sur l’état des parlements dans le monde	Tenue de manifestations dans au moins 10 pays pour la sortie du rapport  Couverture médiatique dans au moins 20 pays et un média international	Quinze pays ont pris des mesures suite à la publication du Rapport. Un séminaire régional a été organisé dans les Caraïbes à l’intention des parlements de langue anglaise. La couverture médiatique s’est limitée aux médias locaux en Ouganda, où s’est tenu le lancement du Rapport, qui a également fait l’objet d’une couverture sur médias sociaux.
Publication de dossiers thématiques sur des sujets précis intéressant les parlements	Mise à la disposition des parlements d’analyses et de conseils pratiques sur le bon fonctionnement de l’institution parlementaire et de la démocratie	Publication de deux dossiers	La publication de dossiers thématiques a été reportée à 2013. Les fonds prévus au budget de 2012 ont été utilisés pour la promotion du Rapport parlementaire mondial.
Publication d’ouvrages de référence sur les parlements	Mise à disposition d’informations exhaustives et fiables sur les parlements, pour les parlements eux-mêmes, mais aussi pour les étudiants et organisations travaillant avec eux	Publication du Répertoire mondial des parlements au 1 <sup>er</sup> février  Publication du Panorama des élections législatives au 1 <sup>er</sup> avril  Publication de la Chronique des élections parlementaires au 1 <sup>er</sup> juin	La publication de ces périodiques a été arrêtée début 2012, suite aux recommandations formulées dans le cadre de l’Examen de PARLINE conduit en 2011. Les informations qui figuraient précédemment dans le Répertoire mondial peuvent être consultées sur PARLINE. Les chiffres concernant les élections ainsi qu’un résumé succinct du scrutin sont disponibles sous le module "Dernières élections" de PARLINE.

Acquisition de ressources documentaires	Le Secrétariat de l'UIP sera informé des évolutions pertinentes des parlements et en tiendra compte dans son travail	Exécution effective du budget prévu pour les ressources documentaires	Le budget a été exécuté dans son intégralité. Des abonnements ont été souscrits à quelques revues parlementaires spécialisées et autres services de suivi. Des articles et ouvrages ont été achetés ponctuellement.
Promotion de l'utilisation des archives de l'UIP	Les chercheurs pourront consulter les comptes rendus des Conférences de l'UIP en ligne	Objectif pour 2012 : 50 demandes	La publication électronique des comptes rendus a été reportée au vue de la décision de refondre le site web de l'UIP. Des chercheurs ont été aidés, sur demande, pour la consultation des archives, ce qui a donné lieu à une nouvelle publication sur un ancien Président de l'UIP et à la mise en place d'une bourse de recherche pour étudier son œuvre, notamment à l'UIP, dans les années 20.

### Encourager l'adoption et l'application de normes pour parlements démocratiques

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Promotion des critères pour parlements démocratiques tels qu'énoncés dans les ouvrages Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle : guide des bonnes pratiques et Evaluer le Parlement : outils d'auto-évaluation à l'intention des parlements	Utilisation des outils d'auto-évaluation mis au point par l'UIP dans les parlements, à des fins d'amélioration des performances Reconnaissance croissante des critères pour parlements démocratiques établis par l'UIP, dans les parlements et les organisations travaillant avec eux	Objectif pour 2012 : contribuer à une "auto-évaluation" Intégration des "outils d'auto-évaluation" dans le travail d'assistance technique de l'UIP	Une auto-évaluation a été lancée en Ouganda, avec l'appui du service d'assistance technique (voir la rubrique suivante pour plus ample information). Une auto-évaluation a été réalisée en Thaïlande par l'Institut du Roi Prajadhipok, à l'aide des Outils de l'UIP. Le Parlement sud-africain a progressé dans son projet visant à intégrer les critères d'évaluation de l'UIP dans son processus de planification stratégique.
Elaboration et mise en œuvre d'un mécanisme volontaire d'examen des performances des parlements	Accès pour les parlements à un mécanisme volontaire leur permettant d'évaluer leur travail et de se perfectionner	Nombre de parlements participant (objectif : cinq)	Cette activité a été reportée. Il a en effet été décidé de ne pas y allouer de crédits budgétaires suite à la recommandation des organes directeurs de mener ce projet par étapes.
Organisation d'une réunion UIP-ASGP en octobre 2012	Echanges de vues et de bonnes pratiques entre parlementaires, secrétaires généraux de parlements et fonctionnaires parlementaires; renforcement du partenariat entre l'UIP et l'ASGP	Nombre de participants (objectif : 150, dont au moins 60 femmes)	Cette rencontre a été un succès. Dans ce cadre, une centaine de parlementaires, Secrétaires généraux de parlements et fonctionnaires parlementaires ont examiné le Guide des réseaux sociaux à l'intention des parlements, établi par un groupe de travail d'experts pour le compte de l'UIP. La publication de ce fascicule est prévue pour mars 2013.

**Renforcer les parlements par des conseils et des programmes d'assistance adaptés à leurs besoins**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Evaluation des besoins de différents parlements et promotion des auto-évaluations en vue d'une assistance et d'une amélioration des performances</p>	<p>Nombre accru de parlements ayant analysé leurs besoins et reçu les recommandations correspondantes en matière de réforme et de développement</p>	<p>Nombre de parlements ayant fait une demande d'assistance Au moins trois évaluations des besoins ou auto-évaluations</p>	<p>Quatre missions d'évaluation des besoins ou auto-évaluations ont été réalisées comme suit :</p> <p><b>Libye</b> En octobre et novembre 2012, l'UIP a dépêché des missions d'étude en Libye. Dans ce cadre, les autorités parlementaires ont été invitées à prendre contact avec l'UIP et à dresser la liste des difficultés que rencontrait le Conseil général national et les domaines prioritaires dans lesquels elles voulaient pouvoir bénéficier des services et des conseils de l'UIP.</p> <p><b>Myanmar</b> En mai 2012, l'UIP a entamé une vaste évaluation des besoins du Parlement. Cette mission a donné lieu, entre autres recommandation, à celle d'élaborer un programme visant à accompagner les parlementaires, hommes et femmes, et à les former aux bonnes pratiques parlementaires, en renforçant leur accès à l'information, mais aussi grâce à des séances d'information, des séminaires et des voyages d'étude.</p> <p><b>Ouganda</b> En mai 2012, l'UIP a accompagné une auto-évaluation du Parlement, grâce à ses Outils d'auto-évaluation. Le Parlement a fait bon accueil à cet exercice qui a suscité un débat de qualité. Un certain nombre de pratiques et de procédures du Parlement ont fait l'objet d'une évaluation, après quoi les participants ont proposé plusieurs modifications pour améliorer le fonctionnement global de l'institution.</p> <p><b>Tunisie</b> En février 2012, l'UIP a mené une mission d'étude de haut niveau afin de définir la contribution que l'UIP pouvait apporter à l'Assemblée nationale constituante. Une aide a ensuite été proposée aux autorités tunisiennes</p>

			<p>pour accompagner le processus constitutionnel, moderniser l'Assemblée et accroître la participation des femmes aux processus parlementaires.</p>
<p>Appui initial ou urgent à des parlements, au cas par cas</p>	<p>Meilleur fonctionnement des parlements dans les zones prioritaires</p>	<p>Appui fourni à au moins cinq parlements</p>	<p><b>Six activités ont été réalisées auprès des parlements de quatre pays.</b></p> <p><b>Myanmar</b> En juin 2012, une équipe d'experts parlementaires a procédé à une évaluation des besoins du service bibliothécaire et documentaire du Parlement. A l'issue de la mission, un projet à court terme a été mis au point afin de permettre la création d'un service de qualité au Parlement. Voir la rubrique suivante pour plus ample information.</p> <p>En juillet 2012, une mission d'élaboration de programme a été déléguée sur place par l'UIP et le PNUD, pour mettre au point le programme de modernisation. La mission a identifié différents projets et activités d'appui à inscrire dans un programme durable d'assistance qui sera mis en œuvre de 2013 à 2015.</p> <p>En décembre 2012, l'UIP a commandé une étude sur le rôle et le fonctionnement des commissions chargées de la bibliothèque. Cette étude a servi de base aux discussions qui ont eu lieu en février 2013 quant au rôle et à l'objectif de la Commission de la bibliothèque du Parlement du Myanmar.</p> <p><b>Seychelles</b> En octobre 2012, l'UIP a entamé une évaluation de la proposition de loi administrative de l'Assemblée nationale et a formulé des recommandations pour aligner ce texte sur la Constitution et les autres instruments juridiques pertinents.</p> <p><b>Sierra Leone</b> Dans le prolongement de l'aide apportée en matière de TIC, en octobre 2012, l'UIP a organisé un voyage d'étude au Royaume-Uni pour le Responsable de l'informatique</p>

			<p>du Parlement sierra-léonais. Ce dernier a pu voir par lui-même comment fonctionnait un parlement où les TIC étaient répandues et utilisées de manière dynamique pour accroître la transparence, communiquer avec les citoyens et offrir des services en ligne. Il a également été conseillé pour finaliser un plan de développement des TIC au Parlement de la Sierra Leone.</p> <p><b>Tunisie</b> Suite à l'évaluation qu'elle avait réalisée en février 2012, l'UIP a organisé, en mars, un atelier qui a été consacré aux conditions requises pour mener à bien le processus constitutionnel tunisien. Des membres de l'Assemblée nationale constituante y ont débattu, comparé différentes expériences et abordé les bonnes pratiques en matière de rédaction constitutionnelle avec un spécialiste de renom désigné par l'UIP<sup>1</sup>.</p>
	<p>Signature de nouveaux accords en vue de projets plus vastes une fois achevées les activités spécifiques à court terme</p>	<p>Signature d'au moins trois accords en vue d'une assistance technique plus durable</p>	<p><b>Les cinq accords ci-après ont été signés en 2012 :</b></p> <p><b>République démocratique du Congo</b> En novembre 2012, l'UIP et le PNUD sont convenus de prolonger de 3 mois leur protocole d'accord qui arrivait normalement à échéance le 31 décembre 2012.</p> <p><b>Libye</b> En décembre 2012, l'UIP et le Congrès général national ont signé un protocole d'accord qui dispose que l'UIP aidera le Conseil général à s'acquitter de ses obligations en matière constitutionnelle et l'aidera à renforcer ses capacités pour lui permettre de s'acquitter au mieux de ses fonctions représentative, législative et de contrôle.</p> <p><b>Myanmar</b> En décembre 2012, l'UIP et l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) ont signé un accord visant à fournir un appui immédiat au Parlement birman.</p>

<sup>1</sup> Cette activité entre dans la réalisation des objectifs 1 et 6 de la Stratégie de l'UIP.

			<p><b>Pakistan</b> En août 2012, l'UIP et le PNUD ont modifié leur protocole d'accord pour élargir le champ de l'appui de l'UIP au projet. Dans ce document, les parties sont convenues que l'UIP aiderait le Parlement du Pakistan à mettre en œuvre le projet du PNUD intitulé "Strengthening Democracy through Parliamentary Development II" (Renforcer la démocratie en consolidant le Parlement).</p> <p><b>Palestine</b> En octobre 2012, l'UIP et le PNUD ont prorogé un protocole d'accord existant, pour accompagner la prorogation du projet en cours jusqu'en juin 2013. On trouvera davantage de précisions à ce sujet dans la suite du présent document.</p>
<p>Participation à la mise en œuvre de projets d'assistance technique au profit de parlements, dans le cadre de partenariats</p>	<p>Renforcement des capacités des parlements à s'acquitter de leurs fonctions législatives, de contrôle et de représentation</p>	<p>Organisation d'au moins dix activités dans le cadre des différents projets</p>	<p><b>Dix-huit activités ont été menées dans cinq parlements.</b></p> <p><b>Bangladesh</b> L'UIP a continué à apporter son concours à un projet mis en œuvre par le PNUD pour renforcer le Parlement du Bangladesh. Dans ce cadre, elle a réalisé les activités ci-après en 2012 :</p> <p>En mai 2012, elle a participé à l'organisation d'une mission d'évaluation des services documentaires et bibliothécaires du Parlement. Elle a fait des recommandations pratiques et mis au point un plan d'action visant à moderniser ces services pour répondre aux besoins d'information du Parlement et de ses membres.</p> <p>En juillet, elle a organisé une table ronde sur le rôle des commissions dans un parlement démocratique.</p> <p>En septembre, elle a organisé un voyage d'étude auprès du Parlement sud-africain destiné à faire profiter les parlementaires bangladais de l'expérience sud-africaine en matière de gestion des processus stratégiques au Parlement et de mise en œuvre des ambitions stratégiques.</p>

			<p>En novembre et décembre 2012, elle a fait appel à un expert parlementaire pour s'assurer que les activités programmées dans le cadre des travaux des commissions parlementaires et en matière de représentation étaient menées en temps voulu et répondaient à des critères de qualité élevés.</p> <p><b>Guinée-Bissau</b> En janvier 2012, l'UIP a commandé un manuel sur la représentation, à l'usage des parlementaires.</p> <p><b>Pakistan</b> Conformément à l'accord en vigueur, l'UIP a participé à la réalisation d'un bilan intermédiaire, en septembre 2012. Celui-ci a porté sur l'exécution du projet par rapport aux objectifs définis, l'identification des difficultés et les mesures correctives à prendre. L'accent a été mis sur les obstacles à la réalisation des activités prévues et sur leur incidence à l'échelle du projet.</p> <p><b>Palestine</b> Dans le cadre d'un accord en vigueur entre l'UIP et le PNUD, au titre d'un projet d'assistance au Secrétariat du CLP financé par l'Union européenne, en 2012 l'UIP a apporté son concours aux activités suivantes :</p> <p>participation à deux réunions du conseil directeur du projet en février et septembre 2012,</p> <p>bilan des TIC – mars 2012 : La mission a évalué les besoins du CLP en matière de TIC au vu de ses ambitions, de sa mission et de ses objectifs stratégiques. Elle a fait des recommandations et proposé des solutions pour remédier aux carences et autres difficultés.</p> <p>examen du fonctionnement du Secrétariat du CLP – avril 2012 :</p>
--	--	--	---



			<p>La mission a évalué le fonctionnement général du Secrétariat du CLP et défini des moyens de remédier aux problèmes et autres goulets d'étranglement qui pèsent sur son efficacité.</p> <p>Evaluation de la bibliothèque et des services de recherche - mai 2012 : Cette évaluation a donné lieu à des recommandations visant à améliorer la qualité des services d'information du CLP, de façon que les parlementaires et autres interlocuteurs du Parlement, puissent bénéficier d'informations fouillées, complètes, nuancées et de qualité pour améliorer in fine la qualité des débats parlementaires et le fonctionnement des commissions.</p> <p>Examen du Règlement intérieur et des procédures législatives – août 2012 : Cet examen visait à améliorer les procédures du CLP en se préoccupant en priorité des mécanismes de contrôle et du cadre régissant les droits et devoirs des membres du CLP. Des améliorations ont en outre été suggérées sur le plan législatif, l'objectif étant d'associer davantage le public à l'élaboration des lois ainsi que de rationaliser le processus législatif et en renforcer la transparence.</p> <p>Examen de la sécurité du CLP et de son infrastructure – septembre et octobre 2012 : Il a été proposé d'améliorer l'infrastructure, les procédures en matière de sécurité et de prendre d'autres mesures en rapport avec la sécurité de façon que les locaux du CLP ressemblent davantage à un parlement standard.</p> <p>Examen et analyse d'un manuel sur le droit de pétition – octobre 2012 : Un expert de l'UIP a examiné un projet de manuel de procédure destiné au service général des pétitions du CLP. L'expert a également fait profiter le CLP de son expérience de parlementaire dans le traitement des pétitions, il lui a proposé une procédure et a formulé des recommandations pour enrichir le manuel.</p>
--	--	--	---

			<p>Formation à l'analyse des orientations – octobre 2012 : Le personnel du CLP s'est vu dispenser une formation de deux jours sur l'analyse des orientations. Il y a été question de la notion même d'analyse des politiques, des différents types d'analyses et de leur utilisation dans les parlements. Des méthodes et outils ont été proposés aux participants et des cas pratiques leur ont été soumis.</p> <p><b>République démocratique du Congo</b> En 2012, l'UIP a poursuivi sa coopération de longue date avec le PNUD en RDC, sur la base du protocole d'accord de 2009.</p> <p>En février 2012, l'UIP a organisé une mission d'experts pour intégrer et adapter les structures politiques et administratives du Parlement à ses missions. Les experts qu'elle a dépêchés sur place ont examiné les Règles de procédure de la chambre basse qu'ils souhaitaient améliorer au vu de la pratique et des enseignements des législatures précédentes.</p> <p>En juin 2012, l'UIP a organisé un séminaire d'orientation auquel elle a délégué trois experts confirmés. Ce séminaire s'adressait aux parlementaires élus pour la première fois, afin de leur donner un aperçu des moyens à leur disposition pour remplir leur mandat au mieux.</p> <p>En juin 2012, en marge de ce séminaire, l'UIP a mené une mission de coordination dans le cadre de laquelle il a été question, entre autres, d'accroître l'implication des secrétariats des parlementaires dans la définition des activités et de renforcer la coordination des efforts de tous les partenaires. Il a également été débattu avec le PNUD de la poursuite du projet et de l'élaboration d'un autre projet pour l'exercice 2013-2017.</p>
--	--	--	--

**Trouver des moyens permettant aux parlements de se rapprocher des électeurs**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Coordination des célébrations organisées par les parlements à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie	Meilleure compréhension, par le grand public, de ce que sont le Parlement et la démocratie Mise à profit, par les parlements, de la Journée internationale de la démocratie, pour renforcer le dialogue avec les citoyens sur la démocratie	Elaboration des thèmes et supports de campagne pour une utilisation dans les parlements Nombre de parlements informant l'UIP des activités qu'ils organisent à l'occasion de la Journée internationale de la démocratie (objectif : 50) Classement de la section du site web de l'UIP consacrée à la Journée internationale par les principaux moteurs de recherche (objectif : parmi les 10 premiers)	Des documents ont été mis à la disposition des parlements sur le thème "Dialogue et inclusion – ingrédients essentiels de la démocratie". Trente-sept parlements ont informé l'UIP des manifestations qu'ils avaient organisées autour de la Journée internationale de la démocratie, contre 32 en 2011. La section du site web de l'UIP consacrée à la Journée internationale de la démocratie figure toujours en troisième position sur Google dans les recherches contenant ce titre.
Participations aux activités du Centre mondial pour les TIC au Parlement et d'autres partenaires	Meilleure utilisation des TIC dans les parlements pour communiquer avec les citoyens	Nombre de manifestations organisées en partenariat (objectif pour 2012 : trois)	L'UIP a pris part à quatre manifestations avec le Centre mondial pour les TIC au Parlement : le Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement, la Conférence mondiale sur l'e-Parlement, une conférence interparlementaire sur les documents en normes ouvertes et une publication sur l'utilisation des TIC dans les bibliothèques parlementaires. Le Centre mondial et la Section des services de bibliothèque et de recherche parlementaires de l'IFLA se sont également associés à l'UIP et à l'ASGP pour la conférence sur les médias sociaux à l'usage des parlements.

## Objectif 1.2 – Faire progresser l'égalité des sexes

Instaurer un partenariat entre les hommes et les femmes dans la vie politique en facilitant l'accès de ces dernières au Parlement et en leur donnant davantage de poids, et renforcer l'intégration des questions de genre dans les travaux du Parlement.

### Conforter l'UIP dans sa position d'organisme mondial de référence sur les femmes en politique

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Actualisation et développement des bases de données en ligne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les femmes en politique, avec points de comparaison et dates clés</li> <li>• références bibliographiques sur les femmes en politique</li> <li>• commissions parlementaires sur les questions de genre</li> <li>• quotas de femmes en politique</li> </ul>	<p>Meilleure connaissance de la question chez les parlementaires et autres parties prenantes qui utilisent les bases de données de l'UIP</p>	<p>Données ventilées par région, domaine, page, durée, etc. de consultation</p> <p>Nombre de liens vers la base de données et nombre de fois où elle est mentionnée</p> <p>Résultats d'une enquête en ligne auprès des utilisateurs</p>	<p>Les pages web consacrées aux questions de genre et en particulier aux statistiques concernant les femmes au Parlement sont les plus fréquemment consultées du site web de l'UIP. Des mesures sont prévues pour recueillir des données désagrégées plus détaillées sur la consultation et l'utilisation de ces pages.</p> <p>Les données de l'UIP sur les femmes au Parlement ont été utilisées et reprises tout au long de l'année par les médias, des chercheurs et différentes organisations.</p>
<p>Entretien et mise à jour du site web iKNOW Politics</p>	<p>Utilisation de nouveaux outils et informations par les responsables politiques, les membres de partis, les organisations internationales et la société civile dans le cadre des actions visant à favoriser la participation des femmes à la vie politique</p> <p>Accès accru aux informations sur les femmes en politique et création de réseaux entre les femmes désireuses de faire de la politique</p>	<p>Données ventilées par région, domaine, page, durée, etc. de consultation du site web</p> <p>Nombre d'organisations référençant directement la base de données ou donnant le lien pour y accéder</p> <p>Nombre de cercles de discussion et de participantes</p>	<p>Site web du projet sur les quotas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• en 2012, le site web a été visité 44 120 fois, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2011;</li> <li>• 129 602 pages ont été consultées, soit 4,2 % de plus qu'en 2011;</li> <li>• en moyenne, 2,94 pages ont été consultées par visite;</li> <li>• les visites ont duré en moyenne 3 minutes et 39 secondes;</li> <li>• 41,1 % des visites ont été faites par des visiteurs ayant déjà utilisé le site;</li> <li>• 691 documents PDF ont été téléchargés;</li> <li>• les liens vers d'autres sites web ont été utilisés 1 715 fois,</li> <li>• la barre "AddThis" a été utilisée 263 fois;</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• les pages les plus consultées sont : celle des quotas (16 926), avec une augmentation de 11 % par rapport à 2011), la base de données (7 293), avec une augmentation de 23 % et la page Aperçu par pays (3 656), en augmentation de 74 % par rapport à 2011.</li> </ul> <p>Site web d'iKNOW Politics :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 71 869 nouveaux visiteurs : ce qui représente une diminution par rapport à 2011, imputable au changement de fournisseur informatique et de système de gestion du contenu, ainsi qu'à une utilisation limitée de certaines fonctionnalités telles que les discussions en ligne, car ces outils sont en cours de révision ;</li> <li>• 2 813 nouveaux adhérents : là aussi en recul par rapport à 2011, imputable à un nouveau système de gestion des flux destiné à empêcher l'accès aux auteurs de pourriels précédemment comptabilisés parmi les adhérents. Les auteurs de pourriels ne peuvent plus pénétrer le site, d'où la diminution du trafic.</li> </ul>
<p>Publication du rapport annuel sur les progrès et reculs enregistrés par les femmes dans les parlements à l'occasion de la Journée internationale de la femme</p> <p>Communication de données chiffrées pour le Rapport du PNUD sur le développement humain; pour la base de données sur le suivi des OMD; le Rapport mondial d'ONU Femmes; et le Gender Gap report du Forum économique mondial</p>	<p>Visibilité accrue de la situation des femmes au Parlement</p> <p>Mise à disposition d'informations faciles d'accès sur la situation des femmes en politique à destination des parlementaires et autres responsables politiques, des décideurs, des médias, organisations régionales et internationales et des établissements de recherche</p>	<p>Chiffres concernant la consultation du site</p> <p>Nombre de renvois aux données de l'UIP dans les médias, les lettres d'information parlementaires, articles de recherche, etc.</p>	<p>Le rapport analytique a été produit et a fait l'objet d'un lancement officiel à New York, en mars 2012. Il a suscité un vif intérêt de la part des médias. Des références aux informations figurant dans ce document ont été répertoriées dans une cinquantaine de journaux et organes de presse, dont certains parmi les plus connus. Les données présentées dans le rapport continuaient à transparaître dans la presse 1 à 2 mois après sa parution.</p> <p>L'UIP demeure la seule source d'information en ce qui concerne les femmes au Parlement et dans l'Exécutif. Les données relatives à 2012 ont été communiquées au PNUD, aux administrateurs de la base de données sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement et au Forum économique mondial, pour les besoins de leurs rapports mondiaux annuels.</p>

Publication de la Carte UIP/ONU sur les femmes en politique	Accès à des données mises à jour sur les femmes dans les parlements et au sein de l'Exécutif	Production de la carte Nombre d'exemplaires distribués	La Carte des femmes en politique publiée conjointement par l'UIP et l'ONU a été produite en six langues. Son lancement officiel a eu lieu le 8 mars 2012. L'UIP en a distribué plus de 5 000 exemplaires.
---	--	---	---

**Mettre au point des stratégies nationales pour faciliter l'accès des femmes au Parlement et appuyer la participation des femmes parlementaires à l'élaboration des politiques**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Organisation de séminaires d'initiation et de formation à l'intention des nouvelles élues parlementaires	Bonne information des femmes sur le Parlement, les responsabilités et rôles politiques et acquisition des compétences requises pour le travail parlementaire	Notation des formations et des supports documentaires par les intéressées	<p><b>Burundi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation à la communication et au leadership a été organisée à Bujumbura, sur deux jours.</li> <li>• Toutes les parlementaires burundaises (51) y ont pris part.</li> <li>• Les retours des participantes ont confirmé l'utilité de cette formation et le bien-fondé des différents modules. Les participantes ont en outre souhaité que davantage de temps soit alloué à l'avenir aux activités de ce genre.</li> </ul> <p><b>Rwanda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une formation de deux jours à la planification stratégique a été organisée au Rwanda pour les femmes parlementaires.</li> <li>• Les échos des participantes font ressortir l'utilité de cette formation, que les intéressées ont également jugée opportune pour consolider leurs connaissances et compétences en prévision du plan stratégique dont le groupe informel des femmes parlementaires doit se doter.</li> </ul>
Appui à la création et au fonctionnement de groupes de femmes parlementaires	Action concertée et efficace des parlementaires femmes dans les législatures	Nombre de groupes créés ou soutenus par l'UIP	<p><b>Rwanda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des experts ont été mis à la disposition du groupe de femmes rwandaises pour les aider à évaluer leurs résultats passés et à établir un nouveau plan stratégique avec des objectifs, les principales activités du groupe pour la période 2013-2018 et un cadre logique.</li> </ul>

			<p>Lignes directrices pour les groupes informels de femmes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des recherches ont été effectuées et des lignes directrices produites pour les groupes de femmes parlementaires.</li> <li>Des informations ont été recueillies sur plus de 72 parlements et 60 groupes de femmes parlementaires.</li> <li>Le projet de lignes directrices a commencé à faire l'objet de consultations.</li> </ul>
Production d'une étude sur l'effet des cadres législatifs nationaux sur l'accès des femmes au Parlement et à la vie politique en général	Repérage des carences de la législation et rectification pour faciliter l'accès des femmes au Parlement	Production de l'étude Nombre d'exemplaires produits et distribués	De premiers contacts ont été établis avec des partenaires et des instituts de recherche. L'analyse sera terminée en 2013.
Organisation d'un séminaire infrarégional destiné à créer un environnement favorable aux femmes au Parlement	Prise en compte de la participation des femmes à la vie politique dans le débat national/sous-régional et possibilité pour les femmes parlementaires de définir un programme de promotion des femmes et d'apporter des changements propices à l'égalité des sexes	Notation par les participants des activités et des supports documentaires Présence et degré d'activité des femmes au Parlement	Le séminaire infrarégional ne s'est pas tenu en 2012 faute d'opportunités. Il est prévu de le tenir en Argentine en 2013.

### Encourager l'évolution des parlements dans un souci d'égalité des sexes

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Auto-évaluation des parlements dans un souci d'égalité des sexes	Capacité des parlements à évaluer l'intégration du genre dans leurs règlements, procédures, structures et fonctions	Retours sur les outils d'auto-évaluation relatifs à l'égalité des sexes Nombre d'évaluations dans les parlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'UIP a mis au point une méthode d'autoévaluation dans un souci d'égalité des sexes et un questionnaire.</li> <li>L'UIP a facilité une autoévaluation dans les parlements des cinq pays suivants : Bangladesh, Chili, Ouganda, Turquie et Rwanda.</li> <li>Elle a recueilli à cette occasion de bons échos sur la méthodologie et le questionnaire, qui font partie des outils devant être publiés en 2013.</li> </ul>
Organisation d'ateliers de formation à l'intention des élus et fonctionnaires parlementaires sur l'analyse de l'égalité hommes-	Connaissances et compétences acquises par les élus et les fonctionnaires parlementaires	Notation par les participants des formations et des supports documentaires Degré de suivi dans les parlements	<p><b>Rwanda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un séminaire de formation de deux jours sur le genre, l'intégration des questions de genre et l'établissement du budget dans un souci d'égalité des sexes a eu lieu au Rwanda.</li> </ul>

femmes, l'intégration des questions de genre et l'établissement du budget dans un souci d'égalité des sexes			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une cinquantaine d'hommes et de femmes parlementaires et de fonctionnaires parlementaires y ont participé.</li> <li>• Les réactions des participants ont confirmé l'utilité de la formation, d'autant qu'elle a été dispensée en prévision de la session budgétaire au Parlement.</li> </ul>
Organisation d'un séminaire sous-régional sur les parlements sensibles au genre	Parlementaires et fonctionnaires parlementaires en mesure de mettre au point des stratégies communes pour renforcer le souci d'égalité des sexes dans leur institution	Notation de l'activité par les participants Degré de suivi dans les parlements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un débat régional pour les parlements latino-américains sur des parlements sensibles au genre a eu lieu au Chili.</li> <li>• Des parlementaires de cinq pays ont participé au débat.</li> <li>• Les participants ont adopté une série de recommandations portant sur l'action parlementaire et les suites à donner au niveau national, concernant notamment l'application effective de quotas lors des élections, les moyens de promouvoir et de garantir la présence de femmes au parlement, la condamnation de la violence à l'encontre des femmes en politique et les moyens de la combattre, la création de commissions pour l'égalité des sexes et la révision des statuts des partis politiques afin de parvenir à la parité entre hommes et femmes dans leurs organes exécutifs.</li> </ul>

**Aider les parlements à réformer les lois discriminatoires et à renforcer leur capacité de lutter contre les violences faites aux femmes**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Organisation du séminaire technique annuel sur la CEDAW et son protocole facultatif	Compréhension de la Convention par les élus et fonctionnaires parlementaires et adoption d'outils pour sa mise en œuvre	Retours sur les séminaires et autres supports documentaires Initiatives parlementaires pour une meilleure application de la Convention	Le séminaire annuel sur la CEDAW a été combiné en 2012 avec un séminaire pour parlementaires sur leur rôle dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (voir la section relative aux droits de l'homme). Un segment de la réunion a été consacré à une discussion sur la Convention. Le séminaire a été suivi par plus de 80 parlementaires.



<p>Organisation d'une réunion régionale et/ou nationale sur la CEDAW et les droits des femmes dans les parlements</p>	<p>Compréhension de la Convention par les élus et fonctionnaires parlementaires et adoption d'outils pour sa mise en œuvre</p> <p>Débat parlementaire sur la Convention et les droits des femmes</p> <p>Repérage et rectification des dispositions discriminatoires dans la législation et adoption, par les parlementaires, de nouvelles priorités en faveur de l'égalité des sexes</p>	<p>Retours sur les réunions et les supports documentaires</p> <p>Initiatives parlementaires pour une meilleure application de la Convention</p> <p>Débats parlementaires sur la Convention et les droits des femmes</p>	<p><b>Ouganda</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un séminaire d'introduction a eu lieu en Ouganda.</li> <li>• Une soixantaine d'hommes et de femmes parlementaires y ont assisté.</li> <li>• Les participants ont établi les priorités du parlement, qui doit notamment passer en revue la législation et en combler les lacunes.</li> <li>• Certaines des priorités dégagées au séminaire ont été soulevées et débattues au parlement.</li> </ul>
<p>Etablissement et présentation de rapports au Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes quant à l'implication des parlements dans le processus d'examen découlant de la CEDAW</p>	<p>Parlements plus impliqués dans l'établissement et la présentation des rapports sur la mise en œuvre de la CEDAW</p> <p>Meilleur suivi, par le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, de l'implication des parlements dans le processus</p>	<p>Nombre de débats sur la Convention dans les parlements des Etats présentant un rapport</p> <p>Degré d'implication des parlements dans le processus</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UIP a présenté un rapport à chacune des trois sessions que le Comité a tenues en 2012.</li> <li>• Vingt pays ont fait rapport au Comité en 2012. Les parlements de trois de ces pays ont informé l'UIP de la part qu'ils avaient prise à la rédaction du rapport. En général, les parlements participent encore peu à l'élaboration du rapport au Comité, sinon pas du tout dans certains pays.</li> </ul>
<p>Organisation d'un séminaire régional sur la violence faite aux femmes adapté aux besoins et aux problèmes de la région</p>	<p>Capacité des parlements d'établir un cadre législatif solide et efficace pour prévenir toutes les formes de violence faites aux femmes et y remédier</p>	<p>Initiatives parlementaires visant à faire reculer les violences faites aux femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un séminaire régional a eu lieu en Tanzanie pour les parlements de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe sur le thème "Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles : De la législation à sa mise en application".</li> <li>• Il a réuni une quarantaine d'hommes et de femmes parlementaires de huit pays (35 % des participants étaient des hommes).</li> <li>• Ils se sont entendus sur une série d'initiatives que les parlements devaient prendre en priorité pour combattre fermement la violence faite aux femmes, notamment adopter des lois solides qui couvrent tous les aspects; affecter des ressources budgétaires suffisantes au financement des programmes pour en assurer la viabilité; établir un mécanisme de surveillance pour évaluer périodiquement la mise en œuvre et l'efficacité des lois relatives à la violence faite aux femmes.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réactions des participants montrent qu'ils ont trouvé très utiles tous les sujets traités pendant le séminaire et ont apprécié de pouvoir échanger et dialoguer entre eux et s'instruire au contact les uns des autres.</li> <li>• La moitié des parlements représentés se sont engagés à mener des activités de suivi au niveau national en 2013.</li> </ul>
Organisation de missions d'experts destinées à aider les parlements à se doter d'une législation sur la violence faite aux femmes	Processus d'élaboration et d'adoption de lois sur la violence faite aux femmes à l'initiative des parlementaires	Missions Textes adoptés	<p><b>Burkina Faso</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une consultation publique de deux jours a eu lieu à Ouagadougou. Elle a porté sur les différentes formes de violence faite aux femmes, leurs causes et leurs conséquences, leur prévalence et les difficultés rencontrées pour les faire reculer.</li> <li>• Elle a abouti à la création d'un comité de rédaction composé de parlementaires et de représentants de la société civile qui ont élaboré la proposition de loi sur la violence faite aux femmes et aux filles.</li> <li>• La proposition de loi a été présentée au parlement et envoyée au gouvernement pour examen.</li> </ul>
Organisation d'un atelier national sur le suivi de la violence faite aux femmes et les mécanismes d'évaluation	Sensibilisation des parlements et des parlementaires à leur rôle de contrôle de l'application de la législation relative à la violence faite aux femmes	Retours sur l'atelier et les supports documentaires	<p><b>Burundi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une large consultation parlementaire sur l'élaboration et la mise en application des lois relatives à la violence sexiste a rassemblé jusqu'à 100 parties prenantes du Parlement burundais, de ministères gouvernementaux, d'organes des droits de l'homme, des services de répression, de la société civile et des médias.</li> <li>• Les participants ont suivi la mise en application de récents amendements apportés au Code pénal (sur le viol et d'autres formes de violence sexuelle) et ont adopté un rapport plaidant pour l'élaboration d'une loi spécifique sur la violence sexiste et proposant des stratégies très complètes pour venir à bout de ce fléau.</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les consultations ont souligné la nécessité d'inscrire la violence sexiste en bonne place à l'agenda politique national. La Ministre des droits de la personne humaine et du genre a soumis à un premier examen du Conseil des ministres un projet de loi sur la violence sexiste qui sera ensuite présenté au parlement.</li> <li>• Une formation d'introduction a été dispensée aux femmes et aux hommes parlementaires pour les aider à faire connaître à la population les lois relatives à la violence sexiste et à contester les attitudes et les facteurs socioculturels qui incitent à tolérer une telle violence. Une formation complémentaire est prévue en 2013. Elle devrait leur apprendre à mieux plaider contre la violence infligée aux femmes.</li> </ul>
Mise à disposition, sur l'Internet, d'outils sur la violence faite aux femmes	Mise à disposition d'informations et d'outils simples d'emploi sur la violence faite aux femmes, à l'intention des parlementaires, responsables politiques et décideurs, des médias, organisations régionales et internationales et des établissements de recherche	Consultation du site web Nombre de liens renvoyant aux données de l'UIP et nombre de fois où elles sont citées Résultats d'une enquête en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des exemples de bonnes pratiques et de stratégies parlementaires ont été postés sur le site Web de l'UIP.</li> </ul>
Célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre) et de la Journée internationale de la tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (6 février)	Sensibilisation des parlements à la violence faite aux femmes et à leur rôle pour enrayer ce problème	Nombre d'activités organisées dans les parlements	<p>Journée internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'UIP a plaidé en faveur de solides cadres législatifs qui mettent fin à la violence à l'encontre des femmes</li> <li>• Trente parlements ont marqué la Journée par des activités diverses.</li> </ul> <p>Tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines (MGF) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un communiqué de presse a été publié en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants (CIAF) et l'Office des droits humains du Canton de Genève pour appeler à l'adoption de normes législatives basées sur les droits de l'homme qui mettent fin aux MGF.</li> </ul>

<p>Organisation d'une journée parlementaire durant la session de la Commission de la condition de la femme</p>	<p>Sensibilisation et participation des parlementaires aux travaux de l'ONU sur les questions touchant à l'égalité des sexes</p>	<p>Nombre de participants et degré de satisfaction</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une réunion parlementaire sur le thème "Emancipation des femmes rurales : quel rôle pour les parlements ?" a été organisée en mars 2012. Plus de 150 personnes, venues de plus de 40 parlements, y ont participé, dont 20 % d'hommes.</li> <li>• La réunion a formulé plusieurs recommandations en vue de l'émancipation des femmes rurales et les a présentées à la plénière de la Commission de la condition de la femme.</li> </ul>
<p>Travaux de la Réunion des Femmes parlementaires, du Comité de coordination des femmes parlementaires et du Groupe du partenariat entre hommes et femmes</p>	<p>Intégration des questions d'égalité des sexes dans les délibérations de l'Assemblée de l'UIP</p>	<p>Nombre de participants Nombre d'amendements aux projets de résolutions</p>	<p>La 17<sup>ème</sup> Réunion des femmes parlementaires s'est tenue à l'occasion de la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. Quelque 90 femmes y ont participé. La Réunion a examiné, sous l'angle du genre, les sujets débattus par les deuxième et troisième Commissions et a adopté des amendements à soumettre à ces commissions. La plupart des amendements proposés ont été incorporés dans les résolutions adoptées par l'Assemblée.</p> <p>Le Comité de coordination des femmes parlementaires et le Groupe du partenariat entre hommes et femmes se sont réunis à l'occasion des 125<sup>ème</sup> et 126<sup>ème</sup> Assemblées. Chaque fois, ils ont discuté des moyens d'intégrer les questions d'égalité des sexes dans les délibérations des Assemblées en accordant une attention particulière à la nécessité de veiller à ce que les délégations à l'Assemblée soient composées de manière plus équilibrée d'hommes et de femmes.</p> <p>Une session spéciale du Groupe du partenariat entre hommes et femmes a été organisée à l'occasion de la 127<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Québec pour discuter du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre et lui donner forme. Suivie en moyenne par une centaine de parlementaires, hommes et femmes, elle a permis d'arrêter le Plan d'action sous sa forme définitive et de le présenter à l'Assemblée.</p>

### Objectif 1.3 – Protéger et promouvoir les droits de l’homme

Défendre les droits fondamentaux des parlementaires et renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l’homme.

#### Renforcer la capacité du Comité de l’UIP à traiter les cas de violation des droits de l’homme

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Tenue de quatre sessions du Comité des droits de l’homme des parlementaires	Respect des droits fondamentaux des parlementaires, en particulier de leur liberté d’expression, condition sine qua non pour qu’ils puissent exercer leur mandat parlementaire	Suivi des décisions du Comité et établissement des rapports en temps voulu, y compris durant les missions in situ Etablissement des projets de décisions en temps voulu	136 <sup>ème</sup> session (Genève, 13-16 janvier), 137 <sup>ème</sup> session (Kampala 30 mars-4 avril), 138 <sup>ème</sup> session (Genève, 20-23 juillet), 139 <sup>ème</sup> session (Québec, 20-23 octobre) 82 cas examinés en 2012 concernant 248 parlementaires dans 39 pays. Nombre de décisions adoptées par le Comité et résolutions adoptées par le Conseil en 2012 : 76 (12+ 31 +13 +20).
Envoi d’observateurs à cinq procès et organisation de deux missions d’information pour permettre au Comité de recueillir des informations de première main sur la situation des parlementaires	Informations directes sur les procès et leur conformité aux normes internationales; décisions plus éclairées du Comité	Degré de coopération des autorités nationales Mise en œuvre des recommandations	Missions au Myanmar (5-9 mars), en République démocratique du Congo (26 juillet au 1 <sup>er</sup> août) et aux Maldives (19-22 novembre). Observations de procès : Malaisie (Anwar Ibrahim, 9 janvier et Karpal Singh, 10 novembre) et Sri Lanka (Bathiudeen, 18 octobre).
Action régulière de suivi de la part du Secrétariat de l’UIP quant aux décisions du Comité et résolutions du Conseil directeur sur les cas de droits de l’homme	Meilleur dialogue avec les parlements et meilleure mise en œuvre des décisions du Comité et résolutions du Conseil directeur	Nombre de réponses des parlements et nombre de cas réglés Nombre de mesures prises par les parlements en matière de suivi	Cas résolus : Mu Sochua (Cambodge) et Gali Ngothé Gatta (Tchad) , le cas de huit anciens parlementaires (Myanmar).

#### Renforcer la contribution des parlements à la promotion et à la protection des droits de l’homme

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Organisation de trois séminaires nationaux sur la contribution des parlements à la mise en œuvre des observations finales des organes conventionnels de l’ONU et/ou du	Meilleur suivi des recommandations des organes conventionnels et du Conseil des droits de l’homme et donc promotion et protection accrues des droits de l’homme dans les pays visés	Présentation des rapports dus aux organes conventionnels de l’ONU et au Conseil des droits de l’homme en temps voulu Nombre de recommandations mises en œuvre Implication des parlements dans l’élaboration	Organisation d’un séminaire national (14-15 décembre) en Côte d’Ivoire sur le thème de l’implication du parlement ivoirien dans la promotion des droits de l’homme et les mécanismes onusiens y relatifs.

<p>Conseil des droits de l'homme de l'ONU</p> <p>Tenue de la réunion mondiale annuelle d'information à l'intention des parlementaires sur leur rôle dans l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de l'ONU</p> <p>Tenue de la réunion mondiale annuelle d'information destinée à familiariser les parlements avec le travail du Comité des droits de l'homme de l'ONU et le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU</p>	<p>Ratification accrue des traités relatifs aux droits de l'homme</p> <p>Meilleure connaissance du travail des organes conventionnels de l'ONU, en particulier du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que de l'Examen périodique universel</p> <p>Echanges plus nombreux et de meilleure qualité entre les diverses parties prenantes en matière de droits de l'homme</p>	<p>et la présentation des rapports nationaux dus aux organes conventionnels et au Conseil des droits de l'homme</p> <p>Nombre de ratifications des traités relatifs aux droits de l'homme et nombre des réserves levées</p>	<p>Organisation d'un atelier sur Le renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel du 12 au 13 novembre 2012. Près de 80 parlementaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, des Caraïbes, d'Europe et du Pacifique y ont pris part.</p> <p>Organisation d'une table ronde à Genève en mars afin de sensibiliser la communauté internationale à la question de la contribution des parlements nationaux au travail du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Quelque 40 représentants de missions permanentes à Genève ont assisté à cet événement.</p>
--	---	---	--

**Aider les parlements à faire en sorte que les droits de l'enfant soient respectés**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Organisation d'un séminaire régional à l'intention des parlementaires sur les droits de l'enfant et de deux activités nationales de suivi</p> <p>Organisation d'un séminaire national destiné à renforcer la contribution des parlements à la mise en œuvre des observations finales du Comité des droits de l'enfant de l'ONU</p> <p>Apport d'un appui technique et d'un soutien d'experts à deux parlements sur l'élaboration et l'application de la législation visant la violence faite aux enfants</p> <p>Aide à la participation des enfants aux travaux du Parlement,</p>	<p>Meilleur accès des parlementaires aux données régionales et autres travaux de recherche et bonnes pratiques</p> <p>Action renforcée des parlements sur les droits de l'enfant</p> <p>Meilleur suivi des recommandations du Comité des droits de l'enfant de l'ONU</p> <p>Capacité accrue des parlements à édifier un cadre législatif solide pour prévenir toutes les formes de violence faite aux enfants et y remédier</p> <p>Action de sensibilisation des parlementaires dans leur circonscription; établissement de projets de loi; meilleur contrôle de l'application des lois</p> <p>Contribution accrue des enfants aux travaux du Parlement</p>	<p>Retours sur les séminaires et supports documentaires; nombre de participants</p> <p>Nombre d'activités ciblées dans les parlements nationaux</p> <p>Présentation des rapports dus au Comité des droits de l'enfant de l'ONU en temps voulu; nombre de recommandations mises en œuvre</p> <p>Implication des parlements dans l'élaboration et la présentation des rapports nationaux au Comité des droits de l'enfant</p> <p>Nombre d'activités ciblées dans les parlements nationaux sur la violence faite aux enfants</p> <p>Nombre d'activités relatives aux enfants inscrites au programme général de travail de l'UIP; nombre de participants aux réunions relatives aux enfants organisées durant les Assemblées de l'UIP</p>	<p>Deux séminaires nationaux ont été organisés au Burkina Faso, en février 2012, et au Bénin, en mars 2012, sur le rôle du Parlement dans la lutte contre la traite et le travail des enfants. Près de 60 participants ont assisté à chacune de ces deux rencontres. Ces séminaires ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action parlementaire.</p> <p>Un séminaire régional a eu lieu au Parlement de la CEDEAO à Abuja, Nigeria, 12-14 juin 2012. 113 participants ont assisté à ce séminaire. L'une des principales résolutions de la Déclaration et des conclusions de cette rencontre fait état de l'élaboration d'une loi type au niveau régional pour la prévention et la lutte contre la traite et le travail des enfants.</p>

<p>organisation de rencontres entre les commissions des droits de l'enfant et les enfants; appui aux travaux des groupes d'enfants</p> <p>Organisation de réunions sur les enfants lors des Assemblées de l'UIP, contributions aux droits de l'enfant et fourniture de données dans d'autres domaines du travail de l'UIP; renforcement de la visibilité des droits de l'enfant</p>			<p>Une réunion-débat a été organisée le 3 avril 2012 lors de la 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Kampala sur Eradiquer la malnutrition des enfants : le rôle des parlementaires. Elle a enregistré la participation d'une centaine de délégués. Les recommandations constituent des orientations aux actions parlementaires en faveur de l'éradication de la malnutrition des enfants.</p>
---	--	--	--

**Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de conventions choisies de droit humanitaire**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Tenue des sessions annuelles du Comité UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire</p> <p>Diffusion d'informations sur le droit international humanitaire à l'intention des parlements</p> <p>Organisation de deux réunions d'information dans des parlements sur le droit international humanitaire et le droit des réfugiés</p>	<p>Sensibilité accrue des parlements aux questions relatives au droit international humanitaire</p> <p>Action accrue des parlements en matière de droit international humanitaire</p> <p>Ratifications plus nombreuses des traités et conventions qui ont trait au droit international humanitaire et au droit des réfugiés</p>	<p>Nombre de mesures prises par les parlements des pays visés</p> <p>Nombre de demandes de guides sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés</p>	<p>Le Comité UIP chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (DIH) a siégé à l'occasion des 125<sup>ème</sup> et 126<sup>ème</sup> Assemblées de l'UIP. Organe nouvellement élu, il a commencé par discuter des moyens de mieux fonctionner et d'accroître son efficacité.</p> <p>Le rapport du Comité fait le point sur des questions relatives au DIH et à la protection des réfugiés et fournit des informations sur ces sujets. Il a été distribué à tous les membres de l'UIP. Une séance publique du Comité a été organisée pendant la 125<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP pour attirer l'attention sur la question de l'accès aux soins de santé dans les situations de conflit.</p> <p>Les guides sur le droit international humanitaire et la protection des réfugiés doivent être remis à jour. Il est prévu d'en établir de nouvelles versions pour 2014. Une version remise à jour du guide sur la nationalité et l'apatridie est également prévue pour 2013. Il ne reste plus que quelques exemplaires de chacun de ces guides.</p>

## II. ORIENTATION STRATEGIQUE 2 – IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE

### Objectif 2.1 – Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies

Consolider le partenariat stratégique entre l'UIP et le système des Nations Unies et faire en sorte d'amplifier la voix parlementaire dans les affaires internationales. Faire progresser le dialogue et la coopération avec les autres institutions multilatérales, en particulier l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods (Banque mondiale et Fonds monétaire international).

#### Développer la dimension parlementaire des travaux des Nations Unies

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Consolider les avancées et mettre en œuvre les résolutions récemment adoptées par l'Assemblée générale concernant la coopération entre l'UIP et l'ONU	Reconnaissance et soutien accrus des parlements et des Etats membres de l'ONU  Amplification de la voix parlementaire dans les affaires des Nations Unies	Présence de parlementaires dans les délégations aux grandes conférences de l'ONU  Références plus fréquentes aux parlements dans les grands documents de l'ONU	Des parlementaires ont participé à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio); à l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre; aux consultations régionales de la Campagne du Millénaire en Afrique et en Asie.  Les parlements sont fréquemment mentionnés dans les principaux documents de l'ONU tels que le document final de la Réunion de haut niveau sur l'état de droit, ou le Rapport mondial 2012 sur la coopération en matière de développement.
Préparer pour le printemps 2012 un débat de fond de l'Assemblée générale sur la dimension parlementaire des travaux de l'ONU	Les Etats membres de l'ONU soutiennent la vision de la dimension parlementaire des travaux de l'ONU défendue par l'UIP	Adoption d'une résolution positive et ferme de la part de l'Assemblée générale de l'ONU en 2012	Une nouvelle résolution sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP a été présentée par un grand nombre de pays (90) et adoptée. Elle comporte d'importantes dispositions nouvelles qui tendent à associer encore davantage les parlements (par ex. à l'établissement des nouveaux objectifs de développement pour l'après-2015), et qui reconnaissent la nécessité de donner aux grands événements de l'ONU une dimension parlementaire.
Faciliter la participation de hauts fonctionnaires de l'ONU aux Assemblées de l'UIP et autres réunions	Meilleure connaissance de l'ONU et contribution plus importante des parlements à la définition et à l'exécution des engagements internationaux	Au moins deux hauts fonctionnaires de l'ONU à chaque Assemblée  Echos positifs des Membres de l'UIP	<u>Assemblée de Kampala</u> : les directeurs de l'UNICEF et du FNUAP y ont participé; le Secrétaire général de l'ONU était représenté par le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.



			Assemblée de Québec : le Secrétaire général de l'ONU était représenté par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information. Plusieurs autres hauts fonctionnaires de l'ONU ont participé à diverses réunions-débats (par ex. un représentant du Département des affaires politiques; le directeur de la Campagne du Millénaire, etc.).
Consultation et coordination régulières entre l'UIP et l'ONU	Coordination régulière avec les fonctionnaires de l'ONU sur les activités communes	Une ou plusieurs nouvelles initiatives concrètes	Plusieurs activités ont été entreprises avec la Campagne du Millénaire (consultations régionales en Afrique, en Asie), et avec le Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (travail sur les politiques de l'aide).  Sur la méthode : développer de nouvelles relations au sein du Cabinet du Secrétaire général pour commencer à planifier la participation des parlements aux consultations qui se tiendront aux niveaux mondial et national après 2015.  A coopéré étroitement avec le Bureau des affaires de désarmement en vue de la production d'un guide à l'usage des parlementaires sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires.
Poursuite des échanges sur les opérations avec le PNUD, le DPA, la CCP, le Conseil économique et social, ONU Femmes et d'autres institutions ou organes des Nations Unies basés à New York	Consolidation des initiatives communes en cours et recherche de nouvelles voies d'engagement plus efficaces	Des consultations et une coopération plus étroites et régulières	Tenu à un stade précoce des consultations avec le Conseil économique et social (tant la direction politique que le Secrétariat) pour étudier sous quelle forme les parlementaires pourraient élargir leur participation.  Révision en profondeur du Protocole d'accord avec le PNUD qui a abouti à de meilleures relations de travail avec lui. Des consultations ont eu lieu jusqu'au plus haut niveau politique (réunion entre le Président de l'UIP et l'Administratrice associée du PNUD).

**Doter les nouveaux organes et les principaux mécanismes onusiens d'une composante parlementaire forte**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Interventions de l'UIP aux sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, ainsi qu'aux principaux autres organes de l'ONU	Le soutien des parlements aux activités de l'ONU est mis en lumière, de même que le rôle qu'ils jouent dans l'exécution des engagements internationaux	Dix interventions au moins dans le cadre de l'ONU	Le Président de l'UIP a pris la parole lors d'une session extraordinaire de la CNUCED XIII (Doha, avril 2012). Grâce à l'UIP, il y a eu une forte participation parlementaire à l'Événement de haut niveau sur les femmes dans le développement, qui s'est tenu dans le cadre de la CNUCED XIII.  Neuf interventions prononcées à l'Assemblée générale. Certaines avaient trait directement à des processus en cours à l'ONU tandis que d'autres faisaient passer des messages clés, fruits des travaux politiques de l'UIP (résolutions de l'UIP, travail sur le terrain, etc.).
Deux manifestations parlementaires au Siège de l'ONU	Interaction directe entre parlementaires, fonctionnaires de l'ONU et représentants permanents Influer sur les mécanismes onusiens	Résultats intéressants distribués aux parlements nationaux et aux États membres de l'ONU  Le travail de l'UIP ou le rôle joué par les parlements sont repris dans au moins 3 rapports ou résolutions de l'ONU	Succès de la manifestation organisée en septembre à l'occasion de la Réunion de haut niveau de l'ONU sur l'état de droit (participation de 60 parlementaires) et en coopération avec la Mission de l'Italie et l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO).  Réunion tenue en marge de la session de juillet du Forum de la coopération en matière de développement (FCD) pour mettre en lumière le rôle que peuvent jouer les parlements dans le contrôle de la coopération au service du développement.  Réussite des efforts déployés pour que les parlements soient associés à la préparation de la Conférence mondiale de 2014 sur les peuples autochtones (résolution sur les modalités).
Audition parlementaire conjointe ONU-UIP	Les parlements peuvent fournir un apport qui informe directement la prise de décision de l'ONU sur des questions internationales d'actualité	Rapport final publié en tant que document officiel de l'ONU et au moins une conclusion reprise à son compte par l'ONU	Rapport (présenté sous une forme plus fonctionnelle) publié et distribué aux États membres de l'ONU. Les participants ont jugé que cette Audition avait été l'une des meilleures auxquelles ils aient assisté.  [Trop tôt pour que les Nations Unies aient pu reprendre à leur compte l'une ou l'autre des recommandations formulées]

<p>Deux réunions du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies qui donnent des orientations de politique générale et indiquent quel soutien apporter</p>	<p>Contrôle parlementaire renforcé de la réforme de l'ONU Conclusions et recommandations parlementaires intégrées aux travaux de l'ONU</p>	<p>Un rapport annuel présenté à l'ONU Participation plus large des parlements aux travaux de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies</p>	<p>Le Groupe consultatif s'est réuni lors des Assemblées de Kampala et de Québec, ainsi qu'en marge de l'Audition parlementaire à New York, pour discuter des activités communes avec les Nations Unies et donner des orientations politiques générales. Rapport annuel présenté aux Nations Unies; certaines de ses recommandations font actuellement l'objet d'un suivi. Décision prise par les organes directeurs de l'UIP de faire de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies un organe permanent.</p>
<p>Mission du Groupe consultatif de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies pour évaluer les réformes des opérations de l'ONU sur le terrain (réforme "One UN")</p>	<p>Connaissance des opérations de l'ONU sur le terrain et de leur réorganisation actuelle</p>	<p>Au moins une proposition adoptée par la Commission UIP des Affaires des Nations Unies et présentée à l'ONU</p>	<p>Le Groupe consultatif s'est rendu en Albanie et au Monténégro (pour examiner le projet de l'ONU Unis dans l'action). Les conclusions de la mission ont été largement diffusées auprès des Etats membres au moment où ils débattaient d'une résolution capitale sur la réforme des activités opérationnelles des organismes des Nations Unies (Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies) qui porte aussi sur le projet Unis dans l'action.</p>
<p>Suivi des sessions parlementaires tenues en 2011 à l'occasion des grandes conférences internationales, en particulier la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida des Nations Unies et la Conférence internationale sur les changements climatiques</p>	<p>Meilleure connaissance des dossiers et suivi parlementaire plus significatif Contribution des parlements à la formulation et la mise en œuvre de solutions</p>	<p>Echos positifs sur les initiatives parlementaires</p>	<p>Lorsqu'elle le peut, l'UIP aide l'ONUSIDA à tenir les engagements pris à la Réunion de haut niveau sur le sida qui touchent aux cadres législatifs relatifs au VIH/sida. Des activités communes ont été organisées pendant l'année, dont une réunion-débat lors de la 126<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP et la Réunion parlementaire à l'occasion de la Conférence internationale sur le sida. Dans le prolongement de la conférence d'Istanbul pour les PMA, l'UIP a mis au point une proposition de projet commun avec le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (OHRLLS) et a pris contact avec des bailleurs de fonds (sans recevoir encore de financement).</p>

**Renforcer la capacité des parlements à intervenir à l'échelon national dans les questions de commerce international et à superviser les négociations commerciales multilatérales par le biais de la Conférence parlementaire sur l'OMC**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Une session de la Conférence parlementaire sur l'OMC	Dialogue approfondi entre les parlementaires et les négociateurs de l'OMC afin d'améliorer la transparence de l'OMC à l'égard du monde extérieur	Nombre de parlementaires assistant à la session, documents finals substantiels, impact sur les négociations à l'OMC	Plus de 300 délégués parlementaires ont pris part à la session annuelle de 2012, tenue sur le thème général "Fondamentaux : relier politique et commerce" (Genève, novembre). Le document final souligne l'importance de donner à l'OMC une forte dimension parlementaire.
Deux réunions du Comité de pilotage de la Conférence, dont une au moins organisée par l'UIP	Elaboration d'une stratégie efficace concernant l'OMC, mise en œuvre par le truchement de la Conférence parlementaire	Nombreuse assistance, discussion de fond, décisions significatives	Pour parvenir à un meilleur partage des coûts avec le Parlement européen, la première session du Comité de pilotage a eu lieu à Bruxelles et la seconde a été accueillie par l'UIP à Genève.
Organisation d'une conférence parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	Contribution parlementaire active aux délibérations de cette manifestation publique très en vue de l'OMC	Présence de nombreux parlementaires, y compris des parlementaires venant de pays hors d'Europe	Le Comité de pilotage a décidé de ne pas organiser de conférence parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC afin de ne pas détourner l'attention de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, qui s'est tenue seulement six semaines plus tard.

**Renforcer l'action parlementaire sur les questions économiques et financières**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Organisation d'une réunion en collaboration avec la Banque mondiale et le FMI	Vision plus claire du cadre juridique de l'approbation des emprunts dans un grand nombre de pays  Mise en évidence des bonnes pratiques dont les parlements et les bureaux de pays de la BM et du FMI peuvent s'inspirer pour instituer des réformes et les nourrir	Le rapport de l'étude donne lieu à des conclusions fermes susceptibles de déboucher sur des initiatives concrètes  Participation parlementaire productive à la réunion et présence de représentants des commissions financières et budgétaires concernées	Le rapport a été établi avec succès (en anglais, français et espagnol) et contient des recommandations fermes susceptibles de déboucher sur des initiatives concrètes.  Un atelier commun UIP-Banque mondiale s'est tenu lors de l'Assemblée de Kampala pour discuter des conclusions du rapport; 80 parlementaires y ont participé.

## Objectif 2.2 – Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement

Aider les parlements à veiller à l'appropriation nationale des politiques et des programmes de développement dans certains domaines précis.

### Sensibiliser les parlements aux OMD et soutenir les initiatives prises en leur faveur

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Aider trois parlements à mieux intégrer les OMD dans leur travail	Parlements en mesure de jeter un regard critique sur les mécanismes qu'ils ont mis en place en faveur des OMD et de procéder aux ajustements requis	Qualité des évaluations des capacités réalisées Nombre de parlementaires des commissions concernées impliqués	Appui apporté aux parlements au niveau national pour ce qui est des OMD relatifs à la santé, notamment la santé maternelle et infantile et le VIH/sida. Voir les résultats obtenus pour les objectifs touchant respectivement à la santé maternelle, néonatale et infantile et au VIH/sida.
Deux tables rondes régionales (Afrique et Asie) au cours desquelles seront évoquées les bonnes pratiques sur la base de l'analyse mondiale menée par la Campagne du Millénaire de l'ONU et le PNUD	Diffusion auprès d'un public parlementaire plus vaste de bonnes pratiques validées dans le domaine des OMD	Nombre élevé de parlementaires activement impliqués dans ces questions assistant aux tables rondes	L'UIP a travaillé avec la Campagne du Millénaire pour organiser une consultation régionale en Afrique et deux consultations sous-régionales dans la région Asie-Pacifique. Ces consultations ont beaucoup contribué, par les éléments apportés, à encourager les parlements à agir pour accélérer la réalisation des OMD. Pour la première fois, des parlementaires se sont réunis pour apporter une contribution intellectuelle aux consultations mondiales sur les objectifs de développement de l'après-2015.

### Aider les parlements à peser sur les politiques et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Production et diffusion d'études de cas et de bonnes pratiques	Développement des connaissances en matière de santé maternelle, néonatale et infantile	Nombre d'études de cas trouvées et produites	Le travail de sensibilisation à la santé maternelle et infantile réalisé par le Parlement de l'Ouganda (Réseau des femmes ministres et parlementaires) a été reconnu comme bonne pratique. Les caractéristiques de l'organisation, les expériences et réalisations du Réseau ont fait l'objet d'une étude de cas dont les conclusions peuvent être communiquées à d'autres parlements.  Une documentation contenant des informations clés sur la santé maternelle, néonatale et infantile et produite par l'UIP et des institutions des Nations Unies a été envoyée par courrier aux présidents de parlement.

			<p>Une documentation contenant des informations clés sur la santé maternelle, néonatale et infantile et produite par l'UIP et des institutions des Nations Unies a été distribuée à quatre manifestations parlementaires (séminaire régional sur l'information et la santé des femmes et des enfants tenu à Arusha; séminaire régional de Dar es-Salaam pour l'Afrique de l'Est sur la violence faite aux femmes; Conférence du groupe des femmes du Parlement panafricain sur la santé maternelle, néonatale et infantile et réunion en mars de la Troisième Commission de l'UIP pendant l'Assemblée de Kampala).</p>
<p>Organisation de réunions d'information visant à sensibiliser les parlementaires à la question de la santé maternelle, néonatale et infantile (deux parlements)</p>	<p>Parlementaires connaissant mieux les questions se rapportant à la santé maternelle, néonatale et infantile, et mieux à même de réfléchir au rôle joué par le Parlement</p>	<p>Nombre d'activités réalisées, nombre de participants</p>	<p>Réunion d'information pour quatre parlements d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Tanzanie, Zanzibar compris, Ouganda) et les parlementaires de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est sur l'importance de l'information pour la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Réunion d'information (tenue sous les auspices du Parlement panafricain) pour plus de 80 femmes parlementaires représentant de nombreux parlements africains, sur le rôle que peuvent jouer les parlementaires pour améliorer la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Séance d'information pour les parlementaires assistant à la réunion tenue par l'UIP à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme à New York, sur l'accès aux soins de santé comme droit et le lien entre l'émancipation des femmes rurales et la réalisation des OMD relatifs à la santé.</p> <p>Séance d'information pour parlementaires sur la résolution de l'UIP relative à la santé des femmes et des enfants à cinq manifestations (consultation de Women Deliver, Ouganda; séminaire régional d'Arusha sur l'information et la santé des femmes et des enfants; séminaire régional de Dar es-Salaam pour l'Afrique de l'Est sur la violence faite aux femmes; Conférence du groupe des femmes du Parlement panafricain sur la santé maternelle, néonatale et infantile; Réunion de l'UIP des présidentes de parlement).</p>

<p>Organisation d'activités dans deux parlements nationaux (séminaires, réunions d'information, services d'experts, etc.)</p> <p>Initiative de formation parlementaire / visite sur le terrain visant à permettre à un parlement de s'engager davantage en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Engagement parlementaire accru en faveur de la réalisation des OMD 4 et 5</p>	<p>Nombre d'activités menées par l'UIP, initiatives parlementaires prises</p> <p>Rapport de la visite sur le terrain / soutien à l'initiative de formation</p>	<p>Services d'experts mis à la disposition du Parlement ougandais pour l'aider à concevoir une stratégie pour la santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>Aide financière et technique apportée au Parlement ougandais en vue de l'organisation de deux visites dans des circonscriptions afin d'encourager les parlementaires à mieux remplir leurs fonctions de représentation et de contrôle dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Services d'experts mis à la disposition du Parlement du Kenya pour procéder à une évaluation rapide des lois et déterminer dans quelle mesure elles favorisent la santé maternelle, néonatale et infantile ou y font obstacle et établir des priorités possibles pour l'action du parlement.</p> <p>Aide à une visite d'étude de trois parlementaires du Bangladesh en Suède afin de renforcer l'action du Parlement bangladais dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile.</p>
<p>Constitution de partenariats stratégiques entre l'UIP et certains acteurs clés de la santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>Participation stratégique de parlementaires/hauts responsables de l'UIP à des initiatives régionales et mondiales extérieures concernant la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Participation et engagement accrus de l'UIP en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile</p> <p>Contribution parlementaire aux efforts déployés aux échelons régional et mondial en faveur de la santé maternelle, néonatale et infantile (par exemple la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant)</p>	<p>Nombre de nouveaux partenariats mis sur pied</p> <p>Nombre de conférences régionales/mondiales sur la santé maternelle, néonatale et infantile auxquelles ont assisté des parlementaires/hauts responsables de l'UIP</p>	<p>Révision du mandat du Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida pour l'étendre à la santé maternelle, néonatale et infantile et lui adjoindre de nouveaux membres compétents dans ces domaines.</p> <p>Soutien à la concertation entre parlements qui a abouti à l'adoption, à Kampala, d'une résolution de l'UIP sur le rôle des parlements dans la réalisation du droit des femmes et des enfants aux soins de santé.</p> <p>Contribution de l'UIP à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant et à la solidarité mondiale sur cette question par le biais de rapports. Par exemple, contribution au premier rapport du Groupe d'examen indépendant d'experts, rapport au Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de l'examen des engagements en faveur de la Stratégie mondiale (Assemblée générale des Nations Unies) et contribution au rapport de 2013 sur la Campagne mondiale pour les OMD relatifs à la santé à l'invitation du Premier Ministre norvégien.</p>

			<p>Participation régulière (trimestrielle) de hauts représentants de l'UIP aux processus et consultations organisés par les institutions des Nations Unies en Afrique, en Asie et en Europe sur la santé maternelle, néonatale et infantile pour faire connaître le point de vue des parlements (Dialogue des politiques et des dirigeants de l'Asie-Pacifique pour la santé des femmes et des enfants (Leadership and Policy Dialogue for Women's and Children's Health); une meilleure information au service des OMD relatifs à la santé des femmes et des enfants, Arusha, Tanzanie; un monde en transition: une nouvelle voie à tracer pour la santé dans le monde, Oslo, Norvège; quatrième réunion des équipes chargées du secteur de la santé dans les pays dans le cadre du IHP+, Nairobi).</p> <p>Nouvelles relations de collaboration établies avec l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est, le Parlement panafricain et le Fonds des Nations Unies pour la population sur la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Collaboration avec des institutions des Nations Unies pour organiser une manifestation en marge de la session 2012 de la Commission de la condition de la femme où ont été mis en lumière les liens entre l'émancipation des femmes rurales et les objectifs de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme et de l'enfant, ainsi que l'importance du rôle des parties prenantes, notamment des parlementaires.</p> <p>Appui technique à des parlementaires expérimentés de l'Ouganda, de Namibie, du Canada, de l'Inde et du Parlement panafricain participant à des réunions sur la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Poursuite du dialogue entre l'UIP et ses partenaires (Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile, FNUAP, UNICEF, OMS et World Vision International) au travers du Groupe de référence technique sur la santé maternelle, néonatale et infantile.</p>
--	--	--	---



### Impulser l'action des parlements sur le VIH/sida

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Œuvrer pour changer les lois punitives et discriminatoires relatives au VIH/sida</p> <p>Activités de sensibilisation et de plaidoyer aux échelons national et régional visant à aider les différents parlements à transformer les engagements pris dans le contexte de la Déclaration politique de 2011 sur le VIH/sida en un cadre législatif robuste</p>	<p>Meilleure connaissance dans les parlements des droits de l'homme et interventions en matière de VIH fondées sur des données factuelles</p> <p>Débat parlementaire plus nourri sur l'impact des lois punitives et discriminatoires</p> <p>Amélioration de la législation en vigueur pour protéger les droits de l'homme et accélérer la mise en place de programmes et de services efficaces en matière de VIH</p>	<p>Nombre de pays prenant part aux activités</p> <p>Nombre de lois promulguées ou réformées dans le but de protéger les droits de l'homme et de permettre la mise en place de programmes et de services efficaces en matière de VIH</p>	<p>Meilleure connaissance chez les parlementaires des conséquences de lois punitives et discriminatoires sur la riposte au VIH grâce aux manifestations organisées au niveau mondial lors des Assemblées de l'UIP et à la Conférence internationale sur le sida. Les membres du Groupe consultatif ont été à l'origine d'importantes révisions de lois relatives au VIH en Arabie saoudite, à Bahreïn, en Belgique et en Equateur. Un guide marquant sur la façon de rendre le parlement plus attentif au VIH et au sida a été publié et est aujourd'hui largement utilisé par les Parlements du Gabon, du Lesotho, du Soudan, du Burundi, du Zimbabwe, de Zambie et du Togo. Le Groupe consultatif a fait un voyage d'étude en Tanzanie; il en a retenu des enseignements importants dont il a fait profiter la communauté parlementaire mondiale.</p>

### Aider les parlements à assurer une plus grande efficacité de l'aide

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Prendre part aux réunions du Forum des Nations Unies pour la coopération en matière de développement (DCF) et du Groupe de travail OCDE/CAD sur l'efficacité de l'aide (quatre réunions) et plus particulièrement à son travail concernant l'appropriation et la transparence démocratiques</p>	<p>Parlements en mesure de remplir le rôle que leur impartissent la Déclaration de Paris et le Programme d'action d'Accra</p>	<p>Nombre de parlementaires prenant part aux réunions</p> <p>Incidence sur la pratique parlementaire à l'échelon national</p>	<p>La participation de parlementaires à deux réunions préparatoires du FCD et à la session 2012 de juillet a contribué à un renouvellement de la réflexion sur la coopération en matière de développement après Busan. Les parlementaires ont aussi plaidé pour un successeur de l'OMD 8 en faveur de la coopération en matière de développement et pour que cette coopération soit plus axée sur le développement durable et les femmes.</p> <p>L'UIP a été invitée à représenter les milieux parlementaires au Comité de pilotage du nouveau Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.</p> <p>Deux indicateurs présentant un intérêt direct pour les parlements ont été adoptés officiellement pour aider à suivre les progrès accomplis dans l'exécution des engagements de Busan.</p>

### Renforcer l'action parlementaire sur les changements climatiques

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Participation régulière des représentants de l'UIP aux sessions des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Informations de première main sur l'état d'avancement des pourparlers mondiaux sur le climat, contacts avec les négociateurs gouvernementaux	Des délégations d'observateurs de l'UIP prennent part aux sessions régulières les plus importantes des organes subsidiaires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Un représentant de l'UIP a participé à la session ordinaire des organes subsidiaires de la Convention-cadre en juin.
Organisation d'une réunion parlementaire lors de la dix-huitième session de la Conférence des Parties	Contribution parlementaire à la session et au suivi aux niveaux national et international	Nombre de parlements participant à la réunion, débat de fond, influence sur les pourparlers de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	En raison de problèmes logistiques et pour optimiser les dépenses comme l'a recommandé le Comité exécutif, aucune réunion parlementaire n'a eu lieu à l'occasion de la dix-huitième session de la Conférence des Parties à Doha/huitième Réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

### Objectif 2.3 – Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Renforcer la contribution des parlements à la paix en contribuant à instaurer un cadre propice au dialogue et à l'intégration dans l'institution parlementaire et en favorisant l'implication du Parlement dans les initiatives de réconciliation

#### Aider les parlements à être plus ouverts au dialogue et plus inclusifs, de manière à faciliter la réconciliation nationale

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Deux visites de délégations parlementaires multipartites dans les circonscriptions électorales	Meilleure appréhension, par la population, du rôle du Parlement et tolérance et coopération politiques accrues	Niveau de représentation multipartite des délégations prenant part à la visite Représentation des parties prenantes locales	L'UIP a organisé pour les parlementaires de Sierra Leone deux visites dans les circonscriptions électorales. Ces visites faisaient suite aux efforts déployés pour encourager les partis représentés au parlement à coopérer dans l'intérêt de la réconciliation nationale. Quinze parlementaires et plus de 300 autres personnes ont pris part aux visites, pendant lesquelles les parlementaires ont expliqué le travail qu'ils avaient accompli pour l'épanouissement des jeunes et l'égalité des droits entre hommes et femmes, ainsi que pour lutter contre la corruption et promouvoir la tolérance politique. Ces visites ayant remporté un succès populaire, le parlement a demandé qu'elles se poursuivent.

<p>Offrir aux parlements des services consultatifs et de renforcement des capacités permettant d'aborder les questions politiques et institutionnelles posant problème et de créer un cadre inclusif de prise de décision et de dialogue avec toutes les parties prenantes</p>	<p>Recul de l'exclusion au Parlement, d'où l'instauration de meilleures relations de travail entre parlementaires, ainsi qu'entre le Parlement et l'Exécutif</p> <p>Meilleur fonctionnement de l'institution, notamment des processus de prise de décision</p>	<p>Nombre de parlements sollicitant l'aide de l'UIP</p> <p>Nombre de parlements déclarant que la prise de décision a été facilitée par l'aide apportée par l'UIP</p>	<p><b>Egypte</b></p> <p>En novembre 2012, l'UIP a effectué une mission préparatoire en Egypte pour déterminer dans quels domaines prioritaires le Parlement souhaitait l'aide de l'UIP en 2013. Le principal sujet discuté a été une assistance éventuelle au Conseil de la Choura qui, jusqu'ici, avait des pouvoirs législatifs limités et donc peu d'expérience et qui, suite à l'adoption de la Constitution, détiendrait le pouvoir législatif jusqu'à ce que soit élue une nouvelle chambre basse du Parlement. Il a été aussi question de l'aide à apporter aux commissions de l'Assemblée du peuple une fois que celle-ci serait élue.</p> <p><b>Libye</b></p> <p>En octobre et novembre 2012, l'UIP a envoyé deux missions d'exploration en Libye pour étudier en quoi pourrait consister l'assistance de l'UIP.</p> <p>En décembre 2012, l'UIP a signé un protocole d'accord avec le Congrès national général pour tracer le cadre dans lequel l'UIP pourrait l'aider à s'acquitter de ses tâches constitutionnelles, contribuer à la mise en place d'une démocratie parlementaire et favoriser la transformation démocratique.</p> <p><b>Maldives</b></p> <p>En février et mars 2012, après les troubles causés par la démission du président Nasheed, l'UIP a envoyé deux missions de médiation à Male pour veiller à l'intégrité et au bon fonctionnement du Parlement. Elle a proposé ses bons offices aux diverses parties à la crise et leur a exposé les pratiques propres à favoriser une prise des décisions consensuelle, en leur faisant valoir les vertus d'un dialogue politique inclusif. Les missions ont souligné le rôle de premier plan que devait jouer le Parlement dans le règlement de la crise.</p> <p>En septembre 2012, l'UIP a dépêché une mission d'experts à Male pour aider le Parlement à réexaminer la loi en vigueur sur les privilèges afin de mieux l'aligner sur</p>
--	--	--	---

			<p>la Constitution et à faire en sorte qu'elle soit plus complète, plus cohérente, et favorise tant le bon fonctionnement du Majlis que des relations harmonieuses entre lui et l'Exécutif.</p> <p>En novembre 2012, une mission de suivi de l'UIP a aidé à apporter les dernières modifications à la loi, qui a été adoptée par le Majlis mais plus tard rejetée par le Président des Maldives, Mohamed Waheed, qui l'a renvoyée devant le parlement.</p> <p><b>Tunisie</b> En février 2012, l'UIP a envoyé une mission exploratoire de haut niveau à Tunis pour déterminer en quoi pourrait consister l'aide de l'UIP à l'Assemblée nationale constituante.</p> <p>Suite à cette évaluation, en mars 2012, l'UIP a organisé un atelier sur les conditions requises pour mener à bien le processus constitutionnel en Tunisie<sup>2</sup>.</p>
--	--	--	---

#### Faciliter la résolution des conflits grâce à la diplomatie parlementaire

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Organisation d'une mission sur le terrain du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient ou du Groupe de facilitateurs concernant Chypre	Appréhension des difficultés entravant la paix et la réconciliation, amélioration du dialogue entre les parties et engagement majeur de la communauté parlementaire	Participation aux réunions, nombre de responsables rencontrés, échos reçus concernant la mise en œuvre des recommandations	

<sup>2</sup> Cette activité concourt à la réalisation des objectifs 1 et 6 énoncés dans la Stratégie de l'Union interparlementaire.

### III. OBJECTIF STRATEGIQUE 3 – L'UIP, INSTRUMENT RENFORCE AU SERVICE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE

#### Objectif 3.1 – Faire de l'UIP une organisation universelle et améliorer ses relations avec ses Membres

Faire de l'UIP une organisation ayant une plus grande valeur pour ses membres et progresser dans la voie d'une Union interparlementaire universelle. Renforcer la participation des parlements et des parlementaires aux réunions et aux autres activités de l'UIP, en consacrant une attention particulière à l'équilibre politique et à la parité hommes-femmes. Accroître l'efficacité des assemblées annuelles et contribuer à donner davantage de cohérence à la coopération parlementaire.

#### Aller vers une affiliation universelle

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Renforcer les relations avec les parlements non Membres, en particulier dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes, ainsi qu'avec le Congrès américain, et faciliter leur participation aux Assemblées et aux réunions spécialisées de l'UIP	Avancées dans la voie de l'adhésion de ces parlements à l'UIP Participation de délégations non membres aux 126 <sup>ème</sup> et 127 <sup>ème</sup> Assemblées et à d'autres réunions, dans la perspective d'une affiliation	Dialogue direct avec la direction et les membres des parlements Décisions d'adhésion à l'UIP Participation aux activités de l'UIP	Trois parlements sont devenus Membres de l'UIP à la 126 <sup>ème</sup> Assemblée : ceux d'Haïti, du Myanmar et du Soudan du Sud. Comme ce dernier pays est devenu un Etat indépendant en juillet 2011, c'était la première fois que son parlement adhéra à l'Organisation.  Un représentant des Tonga, dans le Pacifique Sud, a suivi les travaux de la 127 <sup>ème</sup> Assemblée en vue de l'affiliation du Parlement national à l'UIP.
Organiser une manifestation de l'UIP au Congrès américain, dans la région Océanie-Pacifique et dans les Caraïbes	Meilleure connaissance du travail accompli par l'UIP et des avantages à être Membre de l'Organisation	Echos positifs des participants	Une manifestation s'est tenue avec succès à la Trinité-et-Tobago en novembre 2012, et a fait mieux connaître l'UIP aux parlements de la région. Des parlements des Caraïbes non affiliés à l'UIP ont été invités à assister à l'Assemblée de Quito en qualité d'observateurs en vue d'une éventuelle affiliation future.  Suite aux élections aux Etats-Unis de novembre 2012, des consultations se sont tenues à Washington sur les modalités d'une collaboration future.

### Renforcer la participation des parlements aux travaux de l'UIP

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Inciter les parlements à inclure dans leur délégation, en plus de leurs représentants permanents, des membres des commissions parlementaires traitant des questions figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée	Résolutions portant sur des questions d'actualité importantes pour les parlements et susceptibles d'en faciliter le suivi	Suivi et mise en œuvre des recommandations formulées lors des Assemblées de l'UIP	Un nouveau système d'inscription en ligne mis en place pour la 127 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Québec a permis aux délégués de soumettre des informations sur leurs travaux dans les commissions spécialisées et sur les séances de l'UIP auxquelles ils avaient l'intention d'assister. En prévision de la 128 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, des communications mensuelles ont été envoyées aux Membres pour leur faire part d'informations supplémentaires sur les diverses séances (consignes, notes de présentation), afin d'attirer des parlementaires ayant déjà traité des sujets en question dans leur parlement.

### Elaborer des lignes directrices sur la parité et l'équilibre politique des délégations parlementaires

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Continuer à développer la participation des femmes parlementaires aux Assemblées de l'UIP	Meilleur équilibre hommes-femmes dans les délégations	Nombre de femmes déléguées	A la première Assemblée, les femmes parlementaires représentaient 29,7 % des délégués, alors qu'à l'Assemblée de Québec, ce pourcentage a légèrement baissé (28 %) contre près de 30 % de femmes déléguées à l'Assemblée de Berne.
Elaborer des lignes directrices permettant d'assurer l'équilibre politique des délégations assistant aux réunions de l'UIP tout en respectant le principe fondamental de la souveraineté du parlement dans la prise de décision	Meilleure représentation des principales sensibilités politiques composant le Parlement	Caractère multipartite des délégations assistant aux réunions de l'UIP	Comme c'est la première année que cette activité a été inscrite au programme de la Division des Parlements membres, le nombre de délégations multipartites ayant assisté aux Assemblées de 2012 servira de référence aux indicateurs futurs.  A la 126 <sup>ème</sup> Assemblée, sur les 120 parlements nationaux représentés, cinq délégations n'étaient composées que d'un seul parlementaire, tandis que, sur les 115 autres délégations, 75 (65 %) comptaient au moins des représentants de deux partis politiques nationaux.  Un total de 129 parlements ont assisté à l'Assemblée à Québec. Sur ces 129 délégations, 12 étaient représentées par un seul parlementaire et, sur les 117 autres délégations, 78 (66 %) étaient multipartites.

**Améliorer les structures et méthodes de travail de l'UIP**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Continuer à renforcer l'Assemblée et à examiner les méthodes de travail des Commissions permanentes et de leur bureau	Meilleure participation des Membres à la préparation des documents de base et aux travaux des Commissions permanentes	Méthodes de travail plus claires et efficaces pour les Commissions et leur bureau	Suite à la décision adoptée à la 127 <sup>ème</sup> Assemblée d'améliorer le fonctionnement des commissions permanentes de l'UIP et de leurs bureaux, une série de propositions de mise en œuvre ont été élaborées et soumises aux Membres pour examen. Il est proposé notamment d'accorder une plus grande attention à la composition des délégations, et des activités spécifiques sont suggérées pour encourager les parlements à donner suite aux résolutions de l'UIP.
Faciliter le dialogue entre les Présidentes de Parlement sur les grandes questions mondiales à l'occasion d'une conférence annuelle	Les Présidentes de parlement comparent leur expérience et formulent des recommandations d'action à l'intention des parlements	Présence de 75 pour cent de Présidentes de Parlement Issue de la conférence	Près de la moitié des présidentes de parlement ont assisté à la Septième Réunion des présidentes de parlement, dont l'hôte était le Lok Sabha d'Inde. La conférence a débattu de la question des parlements sensibles au genre.  Elle a abouti à l'adoption de "L'Initiative de New Delhi pour des parlements sensibles au genre", dans laquelle les présidentes de parlement se sont engagées à faire en sorte que les femmes prennent pleinement part à la vie politique, à inscrire l'égalité entre les sexes en tête de l'agenda parlementaire, à améliorer le cadre de travail des parlementaires et à prendre des initiatives pour partager avec les hommes la responsabilité de l'égalité entre les sexes.
Inscrire le Comité des droits de l'homme des parlementaires dans les Statuts de l'Organisation	Reconnaissance officielle du rôle du Comité	Amendement des Statuts Election au Comité de membres connaissant le domaine des droits de l'homme	Selon les décisions qui seront prises à la 128 <sup>ème</sup> Assemblée, des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP devraient être proposés au cours du deuxième semestre de 2013, et soumis pour adoption aux organes directeurs à la 129 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP.
Visites préparatoires dans les pays où pourraient se tenir de futures Assemblées de l'UIP	Apport d'informations nécessaires sur l'organisation des Assemblées de l'UIP	Assemblées bien organisées	En 2012, les deux Assemblées statutaires se sont tenues hors de Suisse. L'assistance a été nombreuse aux deux Assemblées, avec 607 parlementaires présents à l'Assemblée de Kampala, et 624 à l'Assemblée de Québec. Plusieurs débats de haut niveau et réunions-débats se sont tenus aux deux Assemblées, auxquels les délégués ont fait bon accueil.

			Les échos reçus des Membres ont été largement positifs pour les deux Assemblées et une excellente coopération s'est instaurée entre les parlements hôtes et le Secrétariat de l'UIP.
Préserver et continuer à développer la capacité du Secrétariat à rester en contact régulier avec les Parlements membres	Meilleurs systèmes d'envoi (postal et électronique) et de communication	Communication plus rapide et recours plus fréquent au courriel Contacts plus fréquents avec délégations et parlementaires	Les communications envoyées par courriel aux Membres ont été plus fréquentes, en particulier à l'approche des Assemblées de l'UIP. Les envois de courrier par la poste ont été encore réduits, la plupart des documents publics étant disponibles sur le site Web de l'UIP.

#### Veiller à un meilleur suivi et une meilleure mise en œuvre des décisions et recommandations de l'UIP

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Les Membres de l'UIP présentent un rapport d'activité décrivant le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'UIP	Initiatives prises par les Membres pour donner suite aux résolutions adoptées par l'Assemblée	Qualité des informations communiquées Progression du nombre de réponses	Cinquante-et-un Parlements membres et un Membre associé (APCE) se sont acquittés de cette obligation statutaire pour 2011, soit 31,48 % des Membres de l'UIP, ce qui représente une légère diminution par rapport aux 56 rapports de fond reçus l'année précédente (39 rapports en 2010).

#### Rechercher davantage de cohérence dans la coopération parlementaire mondiale

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Superviser l'évolution de la coopération parlementaire par le biais de différentes structures formelles et informelles	Plus forte sensibilisation, et meilleures communication et coopération	Nombre de réunions évaluant les défis et les perspectives, et en en débattant	En 2012, les délégations aux Assemblées de l'UIP ont continué à organiser de nombreuses réunions bilatérales pendant les Assemblées de Kampala et de Québec (49 à Kampala et 76 à la 127 <sup>ème</sup> Assemblée, ce qui est le nombre le plus élevé jamais atteint).
Aider les coordinateurs des Groupes géopolitiques et les délégations à organiser leurs réunions, leurs contacts bilatéraux, etc.	Participation accrue des Membres et des Groupes géopolitiques de l'UIP à l'élaboration des politiques de l'Organisation	Nombre de propositions et de contributions officielles aux travaux de l'UIP	Les Groupes géopolitiques ont continué à organiser au moins une réunion de groupe pendant les Assemblées; certains groupes se réunissent plus régulièrement que d'autres, comme le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des Douze Plus.



			Plusieurs assemblées et groupes parlementaires régionaux ont aussi organisé des réunions en marge des deux Assemblées, comme l'Assemblée parlementaire asiatique et l'Internationale socialiste.
Coopération avec les organisations parlementaires régionales ou autres	Lien plus étroit entre UIP et autres organisations parlementaires	Nombre d'activités communes Nombre de contributions d'autres organisations parlementaires aux travaux et initiatives de l'UIP	La Conférence parlementaire sur l'OMC est le résultat d'une synergie entre l'UIP et le Parlement européen. Récemment, l'Association parlementaire du Commonwealth a pris une part active à cette conférence et à d'autres activités. Par exemple, en novembre 2012, l'UIP et l'Association ont organisé conjointement un séminaire à Genève sur le rôle des parlements dans l'exécution des engagements internationaux en matière de droits de l'homme.  A l'occasion de la 127 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Québec, une table ronde sur la diplomatie parlementaire a réuni des représentants de haut niveau des principales organisations parlementaires régionales. Il a été décidé de poursuivre ces activités communes à l'avenir.

### Objectif 3.2 – Mettre l'UIP en valeur grâce à une stratégie de communication moderne

Générer et exploiter les occasions de faire connaître l'action des parlements, des parlementaires et de l'UIP de manière à développer dans l'esprit du public une perception de l'Organisation comme étant une enceinte unique en son genre, qui appartient aux parlements et se bat pour faire progresser la démocratie. Instaurer une communication plus directe avec les parlementaires et faire connaître leur travail au sein de leur parlement et de l'UIP.

#### Moderniser le site web de l'UIP et le transformer en un outil d'information dynamique permettant de communiquer dans les deux sens avec les parlementaires du monde entier

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Remplacer progressivement le site web actuel de l'UIP par un nouveau site	Site plus attrayant, dynamique et convivial Site web davantage en adéquation avec les besoins des parlementaires du monde entier et permettant de communiquer dans les deux sens avec eux	Hausse du nombre de consultations et d'échos positifs de la part des utilisateurs Conception moderne et attrayante, navigation interne facilitée Liens plus étroits avec les Membres, qui seront en mesure de participer virtuellement aux travaux de l'UIP Amélioration de l'image de l'UIP	Une nouvelle page d'accueil et une section "dernières nouvelles" ont été créées provisoirement pour signaler le changement. Le nombre de visiteurs s'étant rendus une seule fois sur la page d'accueil a triplé en six semaines. Celui des nouveaux venus sur le site Web de l'UIP a augmenté de 51 % en 3 mois. Le nombre global de visites sur le site <a href="http://www.ipu.org">www.ipu.org</a> a progressé de 19 % en 2012.  Une conception plus moderne du site et l'utilisation de photos, y compris de parlements membres, donnent une image changeante de l'organisation.

**Créer des produits d'information modernes et en adéquation avec les besoins des parlements membres**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Créer des produits d'information modernes</p> <p>Fournir une information de base sur l'UIP aux parlements du monde entier grâce à une campagne ciblée par voie de courrier postal ou électronique</p>	<p>Produits d'information répondant aux besoins des parlements membres</p> <p>Davantage de parlementaires connaissant mieux l'UIP</p>	<p>L'information fournie répond à la demande et aux attentes des utilisateurs</p> <p>Echos positifs</p>	<p>Seize bulletins électroniques bimensuels sur l'UIP et ses travaux distribués par courriel et diffusés en ligne.</p> <p>Tous les communiqués de presse et bulletins électroniques de l'UIP ont été produits en espagnol pour atteindre les Membres hispanophones.</p> <p>Certains communiqués et bulletins ont été traduits en arabe.</p> <p>Le nombre des Membres de l'UIP touchés par ces communications ciblées envoyées par courriel a quadruplé.</p> <p>Achats de 2 appareils photos pour produire du matériel visuel d'information de bonne qualité pour l'UIP. Un catalogue d'astuces pour la prise de photographies a été établi à l'intention des collègues.</p> <p>Elaboration, à des fins d'uniformisation et de qualité, d'une politique des publications qui soit alignée sur la stratégie générale et la stratégie de communication de l'UIP.</p> <p>Vidéo sur l'UIP et ses activités produite en français</p>

**Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
<p>Réorienter la politique de l'UIP à l'égard des médias</p>	<p>Politique médiatique qui cible les médias de diffusion mondiale</p>	<p>Publication d'articles reflétant le travail et les avis de l'UIP dans de grands organes de presse et couverture des activités de l'UIP par la TV</p>	<p>Trente-cinq communiqués de presse distribués. Plus de 20 conférences et points de presse tenus aux Assemblées de l'UIP et avec les journalistes des Nations Unies présents à Genève.</p>

			<p>Deux cents interviews individuelles et réunions d'information organisées avec les médias nationaux, régionaux et mondiaux (radio et télédiffusion, presse écrite et médias en ligne), comme BBC, CNN, RFI, The Economist, Deutsche Welle, Bloomberg.</p> <p>Surveillance de 120'000 médias en ligne d'accès libre. Plus de 7'000 articles publiés en ligne mentionnent l'UIP, citant le plus souvent des statistiques de l'UIP sur les femmes dans les parlements. Le nombre des médias figurant sur la liste de distribution de l'UIP est passé de 200 à 1'600.</p> <p>Listes de médias ciblés établies en fonction des langues et des régions.</p>
Organiser une campagne destinée à sensibiliser les parlements à l'existence de l'UIP	Connaissances et intérêt accrus des parlementaires pour l'UIP	Avis des parlementaires sur l'UIP	<p>Création d'un compte twitter de l'UIP, 425 tweets envoyés entre mars et décembre 2012. Le nombre des abonnés de l'UIP a triplé entre octobre et décembre 2012.</p> <p>Des événements Twitter ont été organisés aux deux Assemblées de l'UIP. En moyenne, hors des heures de grande affluence, le hashtag #IPU127 a touché 260 000 utilisateurs pendant l'Assemblée de Québec.</p> <p>Le nombre de destinataires des communications de l'UIP est passé globalement de 1 700 à 8 300.</p>
Réfléchir aux différentes possibilités de partage de contenu entre radiodiffuseurs et chaînes de télévision parlementaires	Création de mécanismes permettant de diffuser des contenus	Echos positifs des radiodiffuseurs et des chaînes de TV parlementaires	Cette activité n'a pas été jugée prioritaire dans la nouvelle stratégie de communication.

### Objectif 3.3 – Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne

Assurer le leadership et fixer les orientations de l'Organisation et de son Secrétariat. Offrir des services de meilleure qualité aux Membres, intégrer les questions de genre à l'ensemble de l'Organisation et veiller à ce que l'ensemble des travaux réponde à une approche fondée sur les droits. Moderniser les pratiques ayant la plus forte incidence sur le rapport coût-efficacité, les performances et la transparence. Moderniser les systèmes et les méthodes de gestion de l'UIP, en particulier en ce qui a trait aux ressources humaines, aux mécanismes financiers et à la communication. Renforcer la gouvernance et le contrôle internes.

#### Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Intégrer systématiquement les questions de genre dans l'ensemble de l'Organisation	Point de vue des femmes et objectif de l'égalité des sexes placés au cœur de toutes les activités	Lignes directrices adoptées Formation proposée Structures et méthodes de travail reposant sur des orientations saines et efficaces en matière de parité	Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a commencé à discuter d'une stratégie d'intégration des questions de genre à soumettre pour adoption à la 128 <sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP à Quito. Dans la stratégie seront indiquées les initiatives à prendre au niveau des organes politiques de l'UIP, ainsi que dans le programme de travail et le Secrétariat de l'organisation.  La dimension du genre a été intégrée à tous les documents récents relatifs à la réforme de l'UIP et à sa gestion interne. Le genre est aussi plus systématiquement intégré dans le programme général de travail de l'UIP.  Une formation doit être dispensée au personnel, dès que la stratégie aura été adoptée.

#### Adopter dans toutes les activités de l'UIP une démarche fondée sur les droits

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Adopter une démarche fondée sur les droits dans le travail de l'UIP	Toutes les activités de l'UIP intègrent l'idée que les institutions publiques que sont les parlements et l'UIP en tant que telle sont tenues de veiller au respect, à la promotion et à la mise en œuvre des droits de l'homme garantis par le droit international et les Constitutions nationales	Lignes directrices adoptées Formation proposée Nombre d'activités respectant les lignes directrices	Cet objectif a été reporté à une date ultérieure, faute de financement.

**Moderniser les systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et instaurer un système de gestion axé sur les résultats**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Mettre en œuvre le Programme d'action sur la gestion	Modernisation des systèmes et méthodes de gestion de l'UIP et mise en place d'un système de gestion axé sur les résultats	Lignes directrice adoptées Formation proposée Méthodes et systèmes mis en œuvre	Le cycle de gestion de l'UIP a été révisé pour inclure un cadre logique qui fait maintenant partie de la nouvelle présentation du budget. Il expose les réalisations prévues pour chaque objectif stratégique, les résultats et les produits. Les résultats obtenus font l'objet d'un rapport annuel joint en annexe aux états financiers. Le Secrétariat a suivi une formation à la gestion axée sur les résultats.

**Renforcer la gouvernance et le contrôle internes**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Améliorer la gouvernance et le contrôle	Renforcement de la gouvernance et du contrôle interne dans le domaine financier et budgétaire	Amélioration du dialogue et de la prise de décision dans le domaine financier et budgétaire	Le Sous-Comité des finances a été mis en place début 2012. Il s'est réuni six fois pour discuter de questions financières et budgétaires. Le Sous-Comité a contribué à une plus grande transparence et à une meilleure connaissance des questions financières au sein du Comité exécutif. Il a permis des échanges plus approfondis et c'est en meilleure connaissance de cause que les organes directeurs ont pu prendre leurs décisions sur les questions budgétaires et financières.

#### IV. SERVICES ADMINISTRATIFS

##### Objectif général

Administrer les ressources matérielles, financières et humaines de l'UIP de manière efficace, équitable et économe, conseiller le Secrétariat en matière de politique administrative et préserver les actifs de l'Organisation.

**Appliquer les meilleures pratiques à la gestion des ressources humaines afin que le Secrétariat réponde aux plus hautes exigences en matière d'efficacité, de compétence et d'intégrité et afin d'accroître la productivité des employés et de contribuer à leur plan de carrière, en particulier à celui des femmes**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Disposer d'un règlement du personnel complet	Bonnes relations avec le personnel et collaborateurs impliqués dans leur travail	Clarté et équité dans la gestion des questions de personnel	Un règlement complet du personnel est distribué à tous les nouveaux employés.
Ouverture des postes à une concurrence effective et efficace, s'exerçant dans un délai raisonnable Plans de succession élaborés et appliqués lors de tout départ à la retraite de collaborateurs	Tous les postes vacants pourvus par du personnel compétent, représentatif de la diversité géographique de l'UIP et de l'équilibre entre les sexes et apportant de nouveaux talents à l'Organisation	Profil du Secrétariat par rapport à l'année précédente, nombre de mois nécessaires pour un recrutement Continuité dans le travail grâce à un renouvellement en douceur du personnel	Toutes les vacances de postes sont affichées sur le site Web de l'UIP. Il est tenu compte de la diversité et de l'équilibre entre hommes et femmes. Les candidats sont soumis à des tests pour retenir les meilleurs d'entre eux. Des représentants de l'Association du personnel sont présents pendant les entretiens pour plus de transparence. Le temps de recrutement moyen est de quatre mois. Des plans de succession sont établis mais il n'est pas toujours possible, en raison de contraintes budgétaires, d'engager les nouveaux employés avant le départ de ceux qu'ils vont remplacer.
Système de gestion de la performance	Formation active du personnel	80 pour cent des plans de travail et des évaluations du personnel sont menés à bien	Un nouveau système d'évaluation des prestations a été mis au point et discuté avec l'Association du personnel de l'UIP. Il entrera pleinement en vigueur en 2013.
Formation du personnel	Accroissement continu des compétences du personnel, ce qui en améliore la productivité et en renforce l'adhésion au projet institutionnel	Nombre de membres du personnel prenant part à une formation à des tâches spécifiques ou à une formation s'inscrivant dans un plan de carrière, et nombre de femmes participant à une formation de cadre	La formation du personnel fait partie intégrante du nouveau système d'évaluation des employés. En 2012, elle a porté sur l'enseignement des langues, des questions techniques, la gestion des projets et la formation des cadres.

**Faciliter les délibérations et la prise de décision sur les questions financières et assurer une gestion rigoureuse des finances – ce qui comprend aussi la planification, la rédaction des rapports et les contrôles internes – pour l'UIP, la Caisse des pensions du personnel et les bailleurs de fonds**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Budget et états financiers clairs, concis et exacts	Organes directeurs qui débattent en connaissance de cause des questions financières, et respect des règles concernant la présentation des rapports	Nombre et qualité des interventions des membres Rapports établis et communiqués en temps voulu	Le budget 2012 a été présenté sous une nouvelle forme qui suit la stratégie de l'UIP.
Bonne exécution du budget	Ressources utilisées pour exécuter intégralement le programme de travail approuvé	Avis positif des Vérificateurs des comptes Pas d'écarts importants inexpliqués	Le budget a été exécuté dans les limites du total alloué. Les écarts peuvent être expliqués.
Poursuite des efforts de rationalisation et d'automatisation des transactions financières et réduction des transactions de faible montant	Transactions financières moins onéreuses et plus rapides mais aussi moins risquées	Nombre de transactions réalisées sans erreur Volume des transactions de faible montant	Les transactions financières sont continuellement contrôlées et sont consignées dans le manuel de comptabilité de l'UIP.

**Doter tous les membres du personnel de l'UIP d'un espace de travail fonctionnel, avec un mobilier et un matériel de bureau adéquat et un équipement informatique et de communication récent**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Hausse du taux d'occupation du bâtiment sans augmentation du total des coûts de fonctionnement	Aménagement de qualité des bureaux à frais réduits	Baisse des coûts par occupant Bonne mise à profit des installations de conférence	Diverses économies ont été réalisées dans le domaine de la gestion du bâtiment dont le taux d'occupation est actuellement de 100 %.
Réception, reproduction, distribution et stockage des documents, en version papier ou numérique	Accès facile à la correspondance, aux publications et aux rapports, remis en temps voulu aux personnes concernées	Satisfaction des utilisateurs	Les documents de l'UIP sont disponibles sur le site Web. De plus, les demandes de publications sont traitées rapidement, en une semaine en moyenne. Les documents de travail pour les Assemblées statutaires sont aussi envoyés par courrier à tous les Membres à l'avance.

**Mise en œuvre progressive d'un système intégré d'évaluation à l'échelle de l'Organisation sur lequel puisse s'appuyer une gestion fondée sur les résultats**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Mise en place d'une procédure comptable permettant de coder les activités et les donateurs afin d'établir en temps voulu des rapports précis	Automatisation de l'établissement de rapports par activité à l'intention des donateurs, contrôle de la gestion efficace et rapide	Rapports établis et communiqués en temps voulu Satisfaction des donateurs et des utilisateurs	Le logiciel de comptabilité a été mis à jour en 2012, ce qui permet au système de prendre en compte des dimensions supplémentaires. Les systèmes seront encore perfectionnés en 2013 pour obtenir les résultats voulus.

**V. PROVISIONS ET SUBVENTIONS**

**Objectif général**

Prévoir un financement suffisant pour honorer les engagements présents et futurs conformément à une sage gestion des finances et verser une subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP) pour en assurer le fonctionnement.

**Alimenter les réserves statutaires et constituer des provisions pour absorber le passif présent et futur**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Financement des créances douteuses	Montant de la provision suffisant pour couvrir la partie irrécouvrable des sommes à recevoir	Solde du compte en fin d'année égal à l'estimation définitive des créances douteuses	Une provision a été constituée pour les créances douteuses, conformément aux procédures financières.
Financement des réparations essentielles futures conformément à la décision du Conseil directeur	Fonds suffisants pour financer les gros travaux de réparation du bâtiment du Siège lorsqu'ils seront nécessaires	Solde du compte en fin d'année s'élevant à CHF 310 000	Le solde du compte en fin d'année s'élevait à CHF 317 000, ce qui suffit à répondre aux besoins courants.
Financement du passif de la Caisse de prévoyance	Avoir une vision claire de tout passif non approvisionné de la Caisse de prévoyance résiduelle du personnel	Solde du compte en fin d'année couvrant le passif actuariel non approvisionné	Une étude actuarielle de la Caisse de prévoyance a été réalisée. Les sommes exigibles apparaissent intégralement dans les états financiers, conformément aux normes IPSAS.

**Apporter une assistance financière à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Subvention à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements	Financement du fonctionnement de base de l'Association des Secrétaires généraux des Parlements	Fonctionnement ordinaire de l'ASGP illustré par son rapport annuel	Subvention accordée à l'ASGP pour lui permettre d'atteindre ses objectifs



**Compenser utilement les émissions de carbone produites par les déplacements professionnels**

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Disposition pour la compensation des émissions de carbone	Réduire les incidences sur l'environnement des déplacements du personnel	Certificats délivrés égaux à 100 pour cent des émissions de CO <sub>2</sub> estimées	Une provision a été constituée pour compenser les émissions de carbone conformément aux procédures financières

**VI. DEPENSES D'EQUIPEMENT**

**Objectif général**

Faire des dépenses d'équipement avisées qui augmentent la valeur de l'actif ou améliorent la productivité ou la qualité du travail tout en veillant à maintenir à un niveau supportable les charges qu'elles entraînent pour l'avenir.

Activité ou produit	Effets	Indicateurs de réussite	Résultats obtenus
Remplacement des ordinateurs dépassés	Des moyens informatiques qui répondent aux besoins des utilisateurs	Cycle de remplacement de cinq ans, compatibilité du matériel et du logiciel	En 2012, le Secrétariat de l'UIP est passé d'Office 2003 à Office 2010. Le matériel informatique a été remplacé selon le calendrier prévu et sans dépasser les limites budgétaires.
Remplacer les équipements de conférence	Utilisation optimale des installations de conférence	Satisfaction des utilisateurs	L'équipement audio a été remplacé pour que les installations de conférence continuent à répondre aux besoins.